



S.A. au capital de 4 543 422 Euros  
Siège social : 25-27 rue de la Clef  
75005 PARIS  
RCS PARIS B 341 267 573

## RAPPORT FINANCIER 2009

## Sommaire

---

	Page
1 ATTESTATION DES RESPONSABLES	3
2 COMPTES 2009	4
2.1 Comptes consolidés	4
2.1.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés – Exercice 2009	4
2.1.2 Comptes consolidés - Exercice 2009	6
2.1.2.1 Bilan	6
2.1.2.2 Etat du résultat global	7
2.1.2.3 Tableau des capitaux propres	8
2.1.2.4 Tableau de flux de trésorerie	9
2.1.2.5 Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2009	10
2.2 Comptes Sociaux - Exercice 2009	41
2.2.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Annuels - Exercice 2009	41
2.2.2 Bilan de la SA ORGASYNTH	43
2.2.3 Comptes de résultat de la SA ORGASYNTH	44
2.2.4 Annexe aux comptes annuels de ORGASYNTH – Exercice 2009	45
3.RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 25 JUIN 2010	57

## 1 ATTESTATION DES RESPONSABLES

---

A notre connaissance :

- les comptes de l'exercice 2009 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation,
- le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière d'Orgasynth et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles ils sont confrontés.

Fait à Paris, le 30 avril 2010

Emmanuel ALVES  
Président Directeur Général

Carole ABDELLI  
Directrice Générale Déléguée

## 2 COMPTES 2009

---

### 2.1 Comptes consolidés

---

#### 2.1.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés – Exercice 2009

---

##### « Orgasynt S.A.

Siège social : 25/27 rue de la Clef – 75005 Paris

##### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société **ORGASYNTH**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### *1 – Opinion sur les comptes consolidés*

---

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## *II - Justification des appréciations*

---

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

La note 3.3.1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des actifs « disponibles à la vente » consistant en des titres de sociétés cotées en bourse.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans la note ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application et de la pertinence des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## *III - Vérification spécifique*

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Mont Saint Aignan et à Tourettes sur Loup, le 3 mai 2010

Les commissaires aux comptes

**MAZARS**

**MISSION AUDIT**

Olivier LE BERTRE

Pascal THIBAUT

Olivier TROLLUX

## 2.1.2 Comptes consolidés - Exercice 2009

### 2.1.2.1 Bilan

<b>ACTIF en K€</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2009 NET</b>	<b>31/12/2008 NET</b>
Ecart d'acquisitions	5.2	1 362	1 362
Autres immobilisations incorporelles	5.1	23	115
Immobilisations corporelles	5.3	5 800	5 861
Autres actifs financiers	5.4	905	3 255
Actifs d'impôts différés	5.11	216	
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>8 306</b>	<b>10 593</b>
Stocks	5.5	9 144	9 905
Créances clients et autres débiteurs	5.6	7 260	8 061
Autres actifs financiers	5.7	8 923	8 617
Trésorerie et équivalent de trésorerie	5.8	22 521	20 971
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>		<b>47 848</b>	<b>47 555</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>56 154</b>	<b>58 148</b>
<b>PASSIF en K€</b>			
	<b>Notes</b>	<b>31/12/2009 NET</b>	<b>31/12/2008 NET</b>
Capital		4 672	4 853
Primes et réserves		40 389	46 477
Reserves de juste valeur des titres AFS	1.3	1 818	< 54 >
Ecart de conversion		< 302 >	< 395 >
Résultat consolidé du groupe		< 758 >	< 5 033 >
<b>Total capitaux propres part du groupe</b>		<b>45 819</b>	<b>45 848</b>
Intérêts hors groupe dans le résultat		< 6 >	< 153 >
Intérêts hors groupe dans les réserves		38	248
<b>Part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres</b>		<b>32</b>	<b>95</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>45 851</b>	<b>45 943</b>
Passifs financiers non courants	5.12	686	2 756
Provisions	5.9	1 259	1 546
Passifs d'impôts différés	5.11	1 065	36
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>3 010</b>	<b>4 338</b>
Passifs financiers courants	5.13	296	744
Dettes fiscales et sociales	5.15	2 144	1 415
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	5.14	3 678	3 686
Autres passifs financiers	5.16	1 174	2 021
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>		<b>7 292</b>	<b>7 866</b>
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS ET COURANTS</b>		<b>10 302</b>	<b>12 204</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>56 154</b>	<b>58 148</b>

### 2.1.2.2 Etat du résultat global

Etat du resultat global en K€	Notes	31/12/2009	31/12/2008
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>7.1</b>	<b>27 691</b>	<b>29 444</b>
Achats consommés		< 14 150 >	< 14 754 >
Charges externes		< 5 774 >	< 6 989 >
Charges de personnel	6.1	< 7 551 >	< 7 439 >
Impôts & Taxes		< 707 >	< 647 >
Dotations aux amortissements		< 529 >	< 3 123 >
Autres charges opérationnelles	6.2	< 599 >	< 888 >
Autres produits opérationnels	6.3	824	933
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>&lt; 794 &gt;</b>	<b>&lt; 3 463 &gt;</b>
Produits financiers		3 116	1 574
Charges financières		< 354 >	< 3 186 >
<b>COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>6.4</b>	<b>2 762</b>	<b>&lt; 1 613 &gt;</b>
Charge d'impôts	6.5	< 291 >	< 110 >
<b>RESULTAT DES ACTIVITES POURSUIVIES</b>		<b>1 677</b>	<b>&lt; 5 186 &gt;</b>
<b>RESULTAT NET DES ACTIVITES CEDEES</b>	<b>6.7</b>	<b>&lt; 2 441 &gt;</b>	
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>&lt; 764 &gt;</b>	
Actifs financiers disponibles à la vente		1 288	< 54 >
Ecart de conversion		91	< 478 >
<b>AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL POUR LA PERIODE, NETS D'IMPOTS</b>		<b>1 379</b>	<b>&lt; 532 &gt;</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE</b>		<b>615</b>	<b>&lt; 5 718 &gt;</b>
RESULTAT GROUPE		< 758 >	< 5 033 >
RESULTAT DES MINORITAIRES		< 6 >	< 153 >
RESULTAT DE BASE PAR ACTION EN €	6.6	< 0,32 >	< 2,07 >
RESULTAT DILUE PAR ACTION EN €	6.6	< 0,32 >	< 2,07 >

### 2..1.2.3 Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Réserves consolidées	Réserve de juste valeur des titres AFS	Ecart de conversion	Actions propres	Résultats de la période	Total	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
<b>Capitaux propres présentés au 31/12/07</b>	<b>4 853</b>	<b>28 189</b>		<b>83</b>	<b>&lt; 2 557 &gt;</b>	<b>20 131</b>	<b>50 699</b>	<b>72</b>	<b>50 771</b>
Actions auto contrôle									-
Dividendes						< 804 >	< 804 >		< 804 >
Augmentation/Diminution du capital		294					294	159	453
Variation du périmètre		642					642	< 18 >	624
Affectation du résultat		19 327				< 19 327 >	-		-
Ecart de change				< 478 >			< 478 >	36	< 442 >
Traitement des AFS			< 54 >				< 54 >		< 54 >
Correction d'erreur		600					600		600
Autres mouvements		< 17 >					< 17 >		< 17 >
Résultat de la période						< 5 033 >	< 5 033 >	< 153 >	< 5 186 >
<b>Capitaux propres présentés au 31/12/08</b>	<b>4 853</b>	<b>49 034</b>	<b>&lt; 54 &gt;</b>	<b>&lt; 395 &gt;</b>	<b>&lt; 2 557 &gt;</b>	<b>&lt; 5 033 &gt;</b>	<b>45 848</b>	<b>95</b>	<b>45 943</b>
Actions auto contrôle	< 181 >				< 1 003 >		< 1 184 >		< 1 184 >
Dividendes							-		-
Augmentation/Diminution du capital							-		-
Variation du périmètre		< 52 >					< 52 >	< 54 >	< 106 >
Affectation du résultat		< 5 033 >				5 033	-		-
Ecart de change				93			93	< 2 >	91
Traitement des AFS			1 872				1 872		1 872
Résultat de la période						< 758 >	< 758 >	< 6 >	< 764 >
<b>Capitaux propres présentés au 31/12/09</b>	<b>4 672</b>	<b>43 949</b>	<b>1 818</b>	<b>&lt; 302 &gt;</b>	<b>&lt; 3 560 &gt;</b>	<b>&lt; 758 &gt;</b>	<b>45 819</b>	<b>33</b>	<b>45 852</b>



### 2.1.2.4 Tableau de flux de trésorerie

EN K€	31/12/2009	31/12/2008
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	< 764 >	< 5 186 >
Dotations nettes aux amortissements et provisions	2 702	6 189
Plus ou moins values de cession		< 186 >
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier</b>	<b>1 938</b>	<b>817</b>
Charge d'impôt différés	< 124 >	34
Profit lié au carry back		
Coût de l'endettement financier	2 762	< 1 613 >
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier</b>	<b>4 576</b>	<b>&lt; 762 &gt;</b>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Incidence de la variation du BFR lié à l'activité	1 197	< 2 407 >
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>5 773</b>	<b>&lt; 3 169 &gt;</b>
Décaissements / Acquisitions d'immobilisations	< 281 >	< 6 089 >
Encaissements / Cessions d'immobilisations	1 276	360
Incidence de variation de périmètre	< 249 >	< 951 >
<b>Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>	<b>746</b>	<b>&lt; 6 680 &gt;</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	< 804 >
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Ecart de conversion sur les fonds propres		
Crédit vendeur	234	
Emission d'emprunts bancaires & de crédits baux mobiliers		
Remboursement d'emprunts	< 1 807 >	< 633 >
Remboursement de participation des salariés	< 14 >	< 55 >
Intérêts payés/reçus	< 2 762 >	1 613
<b>Flux net de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>&lt; 4 349 &gt;</b>	<b>121</b>
<b>Incidence des variations des taux de change</b>	<b>269</b>	<b>&lt; 442 &gt;</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>2 438</b>	<b>&lt; 10 172 &gt;</b>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>19 602</b>	<b>29 774</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>22 040</b>	<b>19 602</b>
Découverts bancaires	< 2 >	< 337 >
Factoring	< 479 >	< 1 032 >
Trésorerie et équivalent de trésorerie	22 521	20 971
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>2 438</b>	<b>&lt; 10 172 &gt;</b>

## 1. Informations générales

---

### 1.1 Faits majeurs de l'exercice clos au 31 décembre 2009

---

#### **Arrivée d'un nouveau Directeur commercial**

Le groupe Orgasynth, après avoir mis en place une structure commerciale globalisée en juillet 2008, a poursuivi le renforcement de son organisation avec l'arrivée début juin 2009 d'un nouveau Directeur commercial, issu du secteur aromatique.

#### **Contrôle fiscal**

La société Orgasynth SA a fait l'objet d'un contrôle fiscal déclenché en mars 2009 portant sur les exercices 2006, 2007 et 2008 qui a conduit à un rappel de 85 K€ réglé en totalité.

#### **Variation de la détention de la filiale ukrainienne**

Orgasynth a acquis une participation complémentaire de 7% dans le capital de la société ukrainienne, Eastaroma, portant son pourcentage de détention à 72%.

#### **Accords conclus avec Axyntis**

##### Accord concernant la garantie de passif

Orgasynth a cédé en 2007 ses divisions « Chimie fine et Colorants » à la société Axyntis et a accordé à l'acheteur une garantie de passif de 7 M€ assortie d'une garantie bancaire à 1ère demande de 3 M€. En date du 13 juillet 2009, un protocole transactionnel avait été conclu entre Orgasynth et Axyntis qui bien qu'il n'ait pas reçu l'aval des banques a conduit au règlement d'un montant de 911 k€ pour soldes tout compte hormis six litiges dont le montant maximum était estimé à 350 k€ et hors survenance éventuelles de demandes en matière douanière, de TVA et de charges sociales jusqu'à la date de prescription.

##### Accord concernant le report du Crédit Vendeur

Le groupe Axyntis s'est trouvé dans l'impossibilité de respecter son calendrier de remboursement du Crédit Vendeur (2 M€ hors intérêts) contracté auprès d'Orgasynth lors de la reprise des divisions Chimie Fine et Colorants. Dans ce contexte, en décembre dernier, Orgasynth a signé un protocole avec Axyntis. Compte tenu des nouvelles conditions de remboursement, Orgasynth a provisionné la totalité de la créance. D'autre part, Axyntis a abandonné ses demandes concernant les six litiges mentionnés ci-dessus.

#### **Modification du capital de Orgasynth**

Le Conseil d'Administration en date du 3 novembre 2009 a décidé de réduire le capital social d'Orgasynth de 180 738 € pour le ramener de 4 852 406 € à 4 671 968 € par voie d'annulation de 90 369 actions détenues en auto contrôle de 2€ de nominal chacune.

## **Vente d'une partie du portefeuille d'actions**

En octobre 2008, compte tenu de l'effondrement de certaines banques, la Direction avait préféré, par prudence, placer une partie de sa trésorerie en actions et diversifier ses placements en profitant de la valorisation particulièrement basse de certaines valeurs du CAC 40.

La vente au dernier trimestre de certaines actions du portefeuille dans un contexte boursier favorable a permis au groupe de dégager une plus-value compensant largement les dépréciations constatées fin 2008 sur ces mêmes actions.

### 1.2 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

---

#### **Modification du capital de Orgasynth**

Le Conseil d'Administration en date du 8 mars 2010 a décidé de réduire le capital social d'Orgasynth de 128 546 € pour le ramener de 4 671 968 € à 4 543 422 € par voie d'annulation de 64 273 actions détenues en auto contrôle de 2€ de nominal chacune

#### **Rachat de fonds de commerce**

L'opération de reprise du pôle Matières premières de Sanoflore par la filiale d'Orgasynth, Orgarôme, annoncée en septembre 2009 a été finalisée le 16 mars 2010.

Orgasynth déjà présent sur le marché des matières premières Bio à travers ses filiales de production en Ukraine et aux Comores confirme sa volonté de devenir un acteur important de la filière Bio.

Cette opération porte sur le rachat du fond de commerce lié à l'activité de distillerie, d'herboristerie et de fournitures de matières premières aromatiques naturelles conventionnelles ou Bio de Sanoflore. Orgasynth a signé parallèlement avec L'Oréal, propriétaire de Sanoflore, une convention de partenariat de recherche qui implique l'ensemble des métiers du groupe Orgasynth : le sourcing et la transformation des matières premières, le parfumage et l'aromatization de certains produits.

### 1.3 Correction d'erreur

---

Le groupe Orgasynth avait surestimé, au 31 décembre 2008 le montant des baisses de valeur significatives sur placements en actions cotées (titres AFS) devant être constatées en résultat de période. Ainsi, le groupe avait comptabilisé en résultat une perte de valeur totale de 1 110 K€, alors que seuls 1 029 K€ correspondaient effectivement à une perte de valeur significative.

Les comptes 2008 présentés en comparatif au sein de ces états financiers ont donc été retraités, afin de ne plus faire apparaître en résultat qu'une perte de valeur de 1 029 K€, et une moins value latente avant impôts de 81 K€ au sein des autres éléments du résultat global. Les conséquences fiscales de cette correction ont également été prises en compte.

## **2. Déclaration de conformité et base de préparation des états financiers**

---

### 2.1 Déclaration de conformité

---

Les états financiers consolidés du groupe ORGASYNTH intègrent les comptes d'ORGASYNTH S.A. et de ses filiales (« le Groupe ») ainsi que les participations du groupe dans les entreprises associées.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 15 avril 2010 et seront soumis pour approbation à la prochaine assemblée générale.

## **Normes IFRS :**

Les états financiers consolidés du groupe Orgasynth ont été préparés en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2009.

### 2.2 Normes IFRS d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2009

---

Le groupe Orgasynth a appliqué l'ensemble des normes et interprétations publiées par IASB, adoptées par l'Union Européenne et applicables obligatoirement à l'exercice 2009.

#### **IAS1 – Présentation des états financiers**

En application de la norme IAS1 révisée, le groupe Orgasynth a choisi de présenter le résultat global en un seul état, regroupant les produits et charges consécutifs du résultat net et les autres éléments du résultat global correspondant aux variations de capitaux propres ne résultant pas de transactions avec les actionnaires.

#### **IFRS 8 – Segments opérationnels**

Selon la norme IFRS8 ; applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'information sectorielle délivrée doit correspondre aux secteurs utilisés par le Groupe et présentés par la Direction pour sa gestion opérationnelle. Conformément aux dispositions de première application de cette norme, l'information comparative a été retraitée.

L'information sectorielle du Groupe, depuis l'application d'IFRS8 au 1<sup>er</sup> janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Le groupe Orgasynth travaille actuellement sur un seul secteur Aromes et Parfums depuis le 13 juillet 2007, date à laquelle il a cédé les secteurs de chimie fine et colorants.

#### **Autres normes et interprétations**

Les nouvelles normes et interprétations suivantes, applicables au 1er janvier 2009, n'ont pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009 :

- Version révisée de IAS 23 - Coûts d'emprunt - Capitalisation obligatoire des coûts d'emprunt,
- Amendement d'IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions – Conditions d'acquisition des droits et annulations,
- Amendements d'IAS 32 et IAS 1 - Instruments financiers remboursables au gré du porteur à la juste valeur et obligations générées lors de la liquidation,
- Amendements d'IFRS 1 et IAS 27 - Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée,
- Améliorations des IFRS (mai 2008),
- Amendement d'IFRS 7 – Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers,
- Amendement d'IFRIC 9 et IAS 39 – Dérivés incorporés,

- IFRIC 12 – Accords de concession de services,
- IFRIC 13 - Programmes de fidélisation de la clientèle.

### 2.3 Normes IFRS et interprétations d'application facultative en 2009 ou non encore adoptées par l'Union Européenne

---

Le groupe Orgasynth n'a pas appliqué les normes et interprétations suivantes, qui n'ont pas été approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 ou dont l'application obligatoire est postérieure à l'exercice 2009 :

- IFRS 3 Révisée - Regroupements d'entreprises,
- IAS 27 Révisée - Etats financiers consolidés et individuels,
- Amendement d'IFRIC 14 - Prépaiements d'une obligation minimale de financement,
- IFRIC 15 – Contrats de construction de biens immobiliers,
- IFRIC 16 - Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger,
- IFRIC 17 - Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires,
- IFRIC 18 - Transfert d'actifs provenant de clients,
- IFRIC 19 – Extinction de dettes financières par émission d'instruments de capitaux propres,
- Amendement d'IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – Eléments éligibles à la couverture,
- IFRS 1 Révisée – Première adoption des normes internationales d'information financière,
- Amendement d'IFRS 1 – Exemptions additionnelles pour les premiers adoptants,
- Amendement d'IFRS 2 – Transactions de groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie,
- Améliorations des IFRS (avril 2009)
- Amendement d'IAS 32 – Classement des droits de souscription émis,
- IAS 24 Révisée – Informations sur les parties liées,
- IFRS 9 – Instruments financiers.

Le groupe Orgasynth n'attend pas d'incidence significative de l'application de ces nouveaux textes.

### 2.4 Normes IFRS et interprétations d'application facultative en 2009 ou non encore adoptées par l'Union Européenne

---

Tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers d'euros, sauf indications spécifiques.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et passifs, des produits et des charges. S'agissant d'estimations, les valeurs réelles constatées ultérieurement pourront être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toute période ultérieure affectée.

Les principaux postes du bilan concernés par ces estimations sont :

- Les stocks (3.7)
- Les dépréciations d'actifs (3.10)

- Les provisions (3.12)
  - Les avantages du personnel (3.13)
  - Les impôts différés (3.16)

Les méthodes exposées ci-dessous ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

### 3. Règles et méthodes comptables

---

#### 3.1 Principes de consolidation

---

La consolidation est effectuée sur la base des documents et comptes sociaux retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables mentionnés.

##### **Filiale**

Une filiale est une entité contrôlée par la société. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

##### **Entreprises associées**

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles la société exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque la société mère dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées, selon la méthode de mise en équivalence.

Le Groupe ne détient plus aucune participation de ce type.

##### **Coentreprises**

Les coentreprises sont les entités sur les activités desquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel. Le Groupe ne détient aucune participation de ce type.

##### **Transactions éliminées dans les états financiers consolidés**

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

#### 3.2 Monnaie étrangère

---

##### **Transactions en monnaie étrangère**

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

### **Etats financiers des activités à l'étranger**

Les actifs et passifs d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et charges à l'étranger sont convertis en euros aux cours approchant les cours de change aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

## 3.3 Instruments financiers

---

### 3.3.1 Instruments financiers non dérivés

---

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, majorés des coûts de transaction.

Le Groupe Orgasynth détient à la clôture au 31 décembre 2009, des actifs financiers consistant en des titres de sociétés cotées en bourse. Ces actifs classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » (AFS, Available for sale) selon la norme IAS 39 ont été évalués à leur juste valeur pour un montant de 5 293 k€. Cette juste valeur a été déterminée en fonction du cours de bourse à la date du 31 décembre 2009.

Les plus et moins-values latentes sur ces actifs financiers sont comptabilisées directement en capitaux propres, au sein des « autres éléments du résultat global », sauf lorsque la moins-value latente constatée est analysée comme significative ou durable, auquel cas elle est comptabilisée en résultat de période en tant que dépréciation définitive de l'actif financier.

Le groupe Orgasynth considère qu'une perte de valeur supérieure à 30% du coût d'entrée des titres constitue une dépréciation significative, et qu'un cours de bourse inférieur au coût d'entrée des titres de manière permanente pendant 12 mois consécutifs constitue une dépréciation prolongée.

Les plus et moins-values latentes constatées au sein des autres éléments du résultat global sont recyclés en résultat lors de la cession de l'investissement.

Au 31 décembre 2009, toutes les lignes du portefeuille sont en plus-value latente, à la fois par rapport à la valeur dépréciée au 31 décembre 2008 (pour les titres Rhodia, seuls titres dépréciés au 31 décembre 2008) et par rapport au prix d'achat.

La variation de valeur des titres AFS constatée en 2009 s'établit à 2 726 k€ (1 818 k€ après impôt). Elle a été comptabilisée directement au sein des autres éléments du résultat global.

L'écart d'évaluation au 31 décembre 2009 s'élève à 2 645 k€ (dont 2 115 k€ de plus-value latente par rapport au prix d'acquisition des titres, et 530 k€ correspondant à la dépréciation comptabilisée en 2008 sur les titres Rhodia).

Ces éléments tiennent compte de la correction d'erreur décrite au § 1.3 de la présente annexe.

A la date du 14/04/2010, la valorisation au cours de bourse des AFS détenus est de 6 173 K€.

### 3.3.2. Instruments financiers dérivés

---

Le Groupe ne détient aucun instrument financier dérivé.

### 3.4 Immobilisations incorporelles

---

#### **Ecart d'acquisition**

Les écarts d'acquisitions (y compris négatifs) résultent de l'acquisition des filiales. Ils représentent la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. Lorsqu'il résulte une différence négative (écart d'acquisition négatif), elle est comptabilisée immédiatement en résultat.

L'écart d'acquisition est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Les écarts d'acquisition sont affectés à des unités génératrices de trésorerie et ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel (voir méthode comptable décrite en 3.10). S'agissant des entreprises associées, la valeur comptable des écarts d'acquisition est incluse dans la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée.

### 3.5 Immobilisations corporelles

---

#### **Actifs dont le Groupe est propriétaire**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût, diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en note 3.10).

Aucune réévaluation des biens n'a été opérée.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

#### **Actifs loués**

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de financement et figurent en immobilisations corporelles, avec en contrepartie une dette financière. Ils sont comptabilisés au bilan à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les immobilisations ainsi constatées sont amorties selon les mêmes modalités que celles applicables aux biens acquis en pleine propriété.

#### **Amortissements**

Les durées d'amortissements sont déterminées selon les durées d'utilité attendues par l'entreprise pour les actifs concernés, dans les meilleures conditions de fonctionnement et d'utilisation. Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire qui correspond le mieux au rythme de consommation des avantages économiques attendus.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :



	Amortissement économique	
	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	Entre 15 et 30 ans
Installation agencement des constructions	Linéaire	Entre 5 et 30 ans
Station d'épuration	Linéaire	Entre 15 et 30 ans
Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	Entre 2 et 15 ans
Matériel de transport et de manutention	Linéaire	Entre 3 et 15 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	Entre 3 et 20 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	Entre 10 et 20 ans

### 3.6 Autres actifs financiers

---

Ce poste comprend notamment les prêts au personnel, les dépôts de garantie versés et les créances rattachées à des participations non consolidées.

Les dépôts et cautionnements constituent des actifs financiers non détenus à des fins de transactions. Ils sont par conséquent évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres de participations portent sur des sociétés non cotées dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable. Ils sont donc évalués au coût, diminuée des dépréciations rendues nécessaires par la situation des sociétés considérées.

### 3.7 Stocks

---

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les stocks comprennent :

- Les stocks de matières premières valorisés sur la base du coût qui peut inclure des coûts accessoires d'approvisionnement.
- Les produits finis et les en-cours de production valorisés sur la base du coût, comprenant le dernier coût d'achat et les charges directes et indirectes de production.

### 3.8 Clients et autres débiteurs

---

Les créances clients et autres débiteurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Puis ces créances sont ensuite évaluées au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

### 3.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

---

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue en banque, et des certificats de dépôts à court terme.

### 3.10 Dépréciation des actifs incorporels et corporels

---

Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour les écarts d'acquisitions les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle appartient l'actif.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. Une perte de valeur au titre d'une UGT est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à cette UGT, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT.

En cas de perte de valeur constatée sur un écart d'acquisition, la dépréciation est définitive, et ne peut donc être reprise, même en cas d'amélioration des prévisions d'entrée de trésorerie.

Compte tenu de la structure du groupe, chaque entité juridique représente une UGT.

La valeur d'utilité de l'UGT Floressence a été déterminée par la méthode des Discounted Cash Flows (DCF) par un actuaire indépendant.

Le plan d'affaires de Floressence a été établi sur une durée de 5 ans à partir du budget 2010 et selon les hypothèses suivantes :

- Croissance du chiffre d'affaires de 2% entre les exercices 2010 et 2011, puis une croissance de 4% pour les exercices allant de 2012 à 2014.
- La marge d'exploitation a été estimée à 10,3 % du chiffre d'affaires pour le budget 2010 et atteint progressivement 15% en 2014.
- Le besoin en fonds de roulement, environ 24% du chiffre d'affaires sur les 3 derniers exercices, a été maintenu à ce niveau sur la durée du plan d'affaires

Les flux de trésorerie ont été actualisés au coût moyen pondéré du capital (CMPC), correspondant au taux moyen des différentes sources de financement de la société. Ce taux est estimé à 9% tenant compte d'un coût des fonds propres de 10,9% (Taux sans risques 3,5%, Bêta désendetté 0,60%, Bêta réendetté 0,73%, prime de taille 3,7%) et d'un coût de la dette après impôts de 3,6% (Taux sans risques 3,5%, spread du groupe 2%, coût de la dette 5,5%, taux impôts 34,4%). Les moyennes sectorielles retenues pour pondérer ces deux variables sont un taux d'endettement de 26% et un Gearing sectoriel de 35%.

Compte tenu de ces hypothèses, aucune dépréciation complémentaire n'a été constatée à la clôture de l'exercice 2009.

Une variation du taux d'actualisation jusqu'à 100 points de base ne modifie pas la conclusion ci-dessus.

Au 31/12/2007, les écarts d'acquisition des sociétés Bambao et Framaroma étaient dépréciés à 100 % soit une dépréciation totale de 377 k€. Ces provisions ont été maintenues dans les comptes consolidés au 31/12/2009.

La société Bambao située aux Comores a subi des événements socio politiques du pays qui se traduisent par des occupations militaires de l'usine, des réquisitions par les autorités sur l'achat de carburant, des coupures d'électricité.

### 3.11 Capital

---

Le capital social de la société Orgasynth S.A. (société mère) est au 31/12/2009 constitué de 2 335 984 actions au prix nominal de 2 euros.

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables est comptabilisé net d'impôts, en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres, sans impact sur le résultat.

S'agissant des actions de la société détenues par le Groupe, tous les droits sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation. Au 31 décembre 2009, le Groupe détenait 185 106 actions de la société.

### 3.12 Provisions

---

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions comprennent principalement :

#### **Restructurations**

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration et a soit commencé à exécuter le plan, soit a rendu public le plan. Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

Elles concernent essentiellement les plans sociaux comprenant les indemnités de licenciement, les charges sociales, le préavis non effectué et la contribution Delalande.

#### **Coûts de destruction de produits**

Ils concernent les coûts de destruction des déchets des produits non-conformes suivant les devis des destructeurs.

#### **Litiges produits et litiges avec le personnel**

Dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que le contentieux aboutira à une sortie de ressources pour le groupe, celui-ci constitue une provision déterminée en fonction de l'évaluation du risque encouru.

### 3.13 Avantages au personnel

---

#### Avantages postérieurs à l'emploi

L'obligation nette du groupe aux titres de régime à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime si nécessaire. Les calculs sont effectués par un actuinaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Tous les écarts actuariels au 1<sup>er</sup> janvier 2004, date de transition aux IFRS, ont été comptabilisés.

S'agissant des écarts actuariels survenus après le 1<sup>er</sup> janvier 2004 pour déterminer l'obligation du groupe au titre d'un régime, la fraction des écarts actuariels cumulés non comptabilisés excédant 10 % du montant le plus élevé entre la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime est comptabilisée dans l'état du résultat global sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime. Dans le cas contraire, les écarts actuariels ne sont pas comptabilisés (Application de la méthode dite du « corridor » prévue par la norme IAS 19).

#### Autres avantages à long terme

- **D.I.F. (Droit Individuel à la Formation)**

Compte tenu de l'accord de branche de l'industrie chimique, le D.I.F. est applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

L'évaluation de la charge relative au D.I.F. a été faite compte tenu des hypothèses suivantes :

- Nombre d'heures allouées par exercice = 20 heures après un an d'ancienneté
- Formations suivies exclusivement durant les heures de travail. En conséquence, le coût est égal au coût du maintien du salaire, charges comprises
- Taux attendu de déchéance des droits = 50%
- Les coûts associés directement à l'organisation des stages de formation n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation du D.I.F.

- **Médailles du travail**

La convention collective ne prévoit pas l'attribution de médailles du travail, et les sociétés membres du périmètre de consolidation n'ont aucun usage en la matière.

- **Paiements fondés sur des actions**

La société n'a pas mise en œuvre des plans de paiement sur base d'actions.

### 3.14 Fournisseurs et autres créditeurs

---

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

### 3.15 Produits

---

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans l'état du résultat global lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, que la

recouvrabilité de la contrepartie est probable, que le Groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable.

### 3.16 Impôt sur le résultat

---

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou produit) d'impôt exigible et la charge (ou produit) d'impôt différé.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales à l'exception notamment des écarts d'acquisition. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que le groupe disposera de bénéfiques futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Cette probabilité est estimée sur la base de prévisions d'activité et de résultat établies par la direction générale et financière du groupe.

Les passifs d'impôt différé sont compensés avec les actifs d'impôt différé au sein d'une même entité fiscale ou chaque fois qu'une législation particulière autorise une entité à se constituer seule redevable de l'impôt pour un ensemble de sociétés (intégration fiscale).

### 3.17 Information sectorielle

---

En application de la norme IFRS 8, le groupe donne une information sectorielle selon le découpage utilisé par le management dans son reporting interne afin d'évaluer sa performance et allouer ses ressources.

Le management suit la performance opérationnelle du groupe par secteur d'activité. Depuis la cession en 2007 des activités chimie fine et colorants, un seul secteur d'activité subsiste : les arômes et parfums.

Par ailleurs, la norme IFRS 8 demande également de présenter certaines informations selon un découpage géographique. Le découpage retenu par le groupe pour ces informations est le suivant :

- France
- Autres

### 3.18 Résultat par action

---

Le résultat de base par action sur capital de base est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la société Orgasynth SA par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à l'exclusion des actions détenues en propre par la société.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la société Orgasynth SA par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, majoré de toutes les actions potentiellement dilutives résultant d'instruments dilutifs émis par la société. La société n'a pas émis à ce jour d'instruments dilutifs.

### 3.19 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

---

Tout actif non courant, ou tout groupe d'actifs incluant des actifs non courants, ayant fait l'objet avant la date de clôture, d'une décision de cession, et classés au bilan consolidé dans les rubriques « actifs détenus en vue de la vente » ou « passifs détenus en vue de la vente » (pour les passifs associés à un groupe d'actifs

destiné à être cédé). Immédiatement avant le classement de l'actif comme détenu en vue de la vente, les actifs concernés sont évalués selon les normes qui leur sont applicables et éventuellement dépréciés en application de ces normes. Ensuite, lors du classement comme détenus en vue la vente, les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable, résultant de l'étape précédente et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Une activité abandonnée est une composante de l'activité du Groupe qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ou une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Le classement comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Une activité classée en tant qu'activité abandonnée est présentée, pour son résultat net d'impôt sur une ligne distincte sur l'état du résultat global, et ce pour toute la durée de tous les exercices présentés dans l'état du résultat global.

### 3.20 Gestion du risque financier

---

Le Groupe peut être exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit
- risque de liquidité
- risque de marché

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus identifiés, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

Il incombe au conseil d'administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du groupe. Ainsi, la politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

#### 3.20.1 Risque de crédit

---

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Le Groupe a accordé une garantie de passif à Axyntis dans le cadre de la cession de ses divisions Chimie Fine et Colorants qui s'éteindra au 31/12/2010.

#### 3.20.2 Risque de liquidité

---

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles ci arriveront à échéance. La direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe au meilleur coût. Le financement du groupe est assuré par le recours aux marchés des capitaux via des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédits, ...). Les niveaux de lignes de crédit confirmées et de trésorerie disponible sont fixés en fonction des prévisions de financement, assorties d'une marge de sécurité pour faire face aux aléas économiques.

Concernant la filiale en plan de continuation, Orgarôme SAS, les prévisions d'exploitation et les budgets de trésorerie correspondants présentés lors de l'homologation des plans sont respectés et démontrent sa capacité à faire face au remboursement de ses dettes.

En mai 2009, le Groupe a remboursé entièrement l'emprunt à long terme concernant le financement d'une partie de l'immobilier du groupe.

A la date du 31/12/2009, la trésorerie globale du groupe représente 22,5 M€.

Sur ce montant, 18,9 M€ sont placés en certificats de dépôt à taux fixe.

Le groupe détient des actions classées en actifs financiers courants pour une valeur de 5,3 M€ au 31 décembre 2009.

Le groupe ne présente donc pas de risque de liquidité.

### 3.20.3 Risque de marché

---

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt, affectent le résultat du Groupe. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

- Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur les ventes et les achats qui sont libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Groupe (€). La monnaie dans laquelle ces transactions sont essentiellement libellées est l'USD.

Ces transactions restent cependant peu significatives, la part des ventes et des achats en USD représentant respectivement 5,6% et 5,4% du chiffre d'affaires. Le Groupe n'a pas mis en place de politique de couverture du risque de change.

- Risque de taux d'intérêt

Le Groupe n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt. Les emprunts qui figuraient au bilan ont été remboursés en 2009.

### 3.20.4 Gestion du capital

---

La politique du Groupe vise à maintenir un actionnariat stable et une structure financière solide

## 3. Périmètre de consolidation

---

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 31 décembre.

**Liste des sociétés consolidées :**

SOCIETES	SIEGE SOCIAL	N° SIREN	METHODE DE CONSOLIDATION	% D'INTERETS
<b>ORGASYNTH</b>	25-27 rue de la Clef <b>75005 PARIS</b>	341 267 573	IG	100,00%
<b>ORGAROME</b>	66 avenue du Château Z.I. du Vert Galant <b>95310 SAINT OUEN L'AUMONE</b>	439 465 568	IG	100,00%
<b>ADRIAN ESSENTIEL OILS</b>	N° 1 essence house Grabtree road Thorpe Industrial park <b>EGHAM SURREY (GB)</b>		IG	100,00%
<b>ESSENCE HOUSE</b>	N° 1 essence house Grabtree road Thorpe Industrial park <b>EGHAM SURREY (GB)</b>		IG	100,00%
<b>ADRIAN AMERICA INC</b>	1443 Pinewood Street <b>RAHWAY NJ 07065 U.S.A.</b>		IG	100,00%
<b>BAMBAO</b>	Bambao <b>ANJOUAN (Comores)</b>		IG	100,00%
<b>FLORESSENCE</b>	ZA La Festre Sud <b>06780 St Cezaire/ Siagne</b>	335 171 989	IG	100,00%
<b>S.C.I. DU LAUREMONT</b>	ZA La Festre Sud <b>06780 St Cezaire/ Siagne</b>	394 942 700	IG	100,00%
<b>FLORESSENCE CHINE</b>	1269 Jinhu road Jinhu EPZ Pudong <b>201206 SHANGHAI CHINE</b>		IG	100,00%
<b>EASTAROMA S.A.R.L.</b>	40A rue Stepovaja Village Kalaglia <b>District d'Ovidiopol Région d'Odessa UKRAINE</b>		IG	71,94%

IG : intégration globale

ME : mise en équivalence

NC : non consolidé

### Variation de périmètre

La société Framaroma en Moldavie a été sortie du périmètre au cours de l'exercice 2009 car la participation est non significative (incidence minime de 46 K€ dans les capitaux propres consolidés en 2008).

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 31 décembre.



## Comparabilité des comptes

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été présentés par comparaison à ceux au 31 décembre 2008.

## 5. Notes sur le bilan consolidé

### 5.1 Autres Immobilisations incorporelles

	Total (a) + (b)	Concessions brevets et licences (a)	Autres immobilisations incorporelles (b)
<b>Valeur brute au 31 décembre 2007</b>	<b>347</b>	<b>131</b>	<b>216</b>
Modification	< 202 >	9	< 211 >
Augmentations	453	29	424
Diminutions	< 2 >	< 1 >	< 1 >
<b>Valeur brute au 31 décembre 2008</b>	<b>597</b>	<b>168</b>	<b>429</b>
Augmentations	26	25	1
Diminutions	-		
<b>Valeur brute au 31 décembre 2009</b>	<b>623</b>	<b>193</b>	<b>430</b>

	Total (a) + (b)	Concessions brevets et licences (a)	Autres immobilisations incorporelles (b)
<b>Amortissements au 31 décembre 2007</b>	<b>331</b>	<b>124</b>	<b>207</b>
Modification	< 202 >	7	< 210 >
Augmentations	354	15	338
<b>Amortissements au 31 décembre 2008</b>	<b>482</b>	<b>146</b>	<b>336</b>
Augmentations	119	25	94
Diminutions	< 1 >		< 1 >
<b>Amortissements au 31 décembre 2009</b>	<b>600</b>	<b>172</b>	<b>429</b>

## 5.2 Ecarts d'acquisition

	Valeur Nette	Valeur Brute	Dépréciation
Framaroma	-	389	<389 >
Bambao	-	49	<49 >
Floressence	1 362	3 607	< 2 245 >
<b>Valeur au 31 décembre 2008</b>	<b>1 362</b>	<b>4 045</b>	<b>&lt;2 684 &gt;</b>
Modification		<389 >	389
Augmentations	-		
Diminutions	-		
<b>Valeur au 31 décembre 2009</b>	<b>1 362</b>	<b>3 656</b>	<b>&lt; 2 295 &gt;</b>

(1) Mouvements des écarts d'acquisitions 2009

Libellés	Montant brut au 01/01/09	Modification de périmètre	Augmentation	Diminution	Montant brut au 31/12/2009
Floressence	3 607				3 607
Bambao	49				49
Framaroma	389	< 389 >			0
<b>TOTAL</b>	<b>4 045</b>	<b>&lt; 389 &gt;</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 656</b>

Libellés	Dépréciation au 01/01/09	Modification de périmètre	Dotations	Reprise	Dépréciation au 31/12/2009
Floressence	2 246				2 246
Bambao	49				49
Framaroma	389	< 389 >			0
<b>TOTAL</b>	<b>2 684</b>	<b>&lt;389 &gt;</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 295</b>

### 5.3 Immobilisations corporelles

	Total	Terrains	Constructions	Inst. Techn. Matériel & outillage industriels	Autres immob. corporelles	Immob. Corporelles en cours	Avances & acomptes
<b>Valeur brute au 31 décembre 2007</b>	<b>31 812</b>	<b>3 376</b>	<b>8 561</b>	<b>16 116</b>	<b>3 374</b>	<b>384</b>	<b>0</b>
Modification	< 21 061 >	< 1 241 >	< 4 750 >	< 13 978 >	< 892 >	< 200 >	
Augmentations	971	61	119	80	654	33	25
Diminutions	< 171 >				< 57 >	< 114 >	
Autres mouvements	< 1 018 >		< 731 >		< 282 >	< 5 >	
<b>Valeur brute au 31 décembre 2008</b>	<b>10 534</b>	<b>2 195</b>	<b>3 199</b>	<b>2 218</b>	<b>2 797</b>	<b>98</b>	<b>25</b>
Modification	<11 >				<11 >		
Augmentations	575		171	25	91	288	
Diminutions	<329 >					<304 >	<25 >
Autres mouvements	105		177		< 72 >		
<b>Valeur brute au 31 décembre 2009</b>	<b>10 873</b>	<b>2 195</b>	<b>3 548</b>	<b>2 243</b>	<b>2 804</b>	<b>81</b>	<b>-</b>

	Total	Terrains	Constructions	Inst. Techn. Materiel & outillage industriels	Autres immobilisations corporelles
<b>Amortissements au 31 décembre 2007</b>	<b>4 264</b>	<b>9</b>	<b>1 180</b>	<b>1 752</b>	<b>1 322</b>
Augmentations	523	3	131	108	281
Diminutions	<47 >				<47 >
Autres mouvements	<67 >				<67 >
<b>Amortissements au 31 décembre 2008</b>	<b>4 672</b>	<b>12</b>	<b>1 311</b>	<b>1 860</b>	<b>489</b>
Modification	< 7 >				<7 >
Augmentations	410	6	150	80	173
Diminutions	-				
Autres mouvements	<2 >				<2 >
<b>Amortissements au 31 décembre 2009</b>	<b>5 073</b>	<b>19</b>	<b>1 462</b>	<b>1 940</b>	<b>1 653</b>

Il n'y a pas eu de dépréciation enregistrée au titre des actifs corporels en 2009.

### 5.4 Autres actifs financiers

	Total	Titres non consolidés	Créances rattachées à des participations	Prêts	Autres immobilisations financières
<b>Valeur brute au 31 décembre 2007</b>	<b>5 861</b>	<b>164</b>	<b>153</b>	<b>2 593</b>	<b>2 951</b>
Modification	< 2 669 >	41			< 2 710 >
Augmentations	325	144			180
Diminutions	<174>				<174 >
<b>Valeur brute au 31 décembre 2008</b>	<b>3 342</b>	<b>349</b>	<b>153</b>	<b>2 593</b>	<b>247</b>
Modification	187	287	<100 >		
Augmentations	277	20	22	234	
Diminutions	<143>				<143 >
<b>Valeur brute au 31 décembre 2009</b>	<b>3 663</b>	<b>657</b>	<b>75</b>	<b>2 827</b>	<b>104</b>

	Total	Titres non consolidés	Créances rattachées à des participations	Prêts	Autres immobilisations financières
<b>Dépréciation au 31 décembre 2007</b>	<b>52</b>		<b>52</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dotations	35	<b>35</b>			
Reprises					
<b>Dépréciation au 31 décembre 2008</b>	<b>88</b>	<b>35</b>	<b>52</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification	436	436			
Dotations	2 234			2 234	0
Reprises	-				
<b>Dépréciation au 31 décembre 2009</b>	<b>2 758</b>	<b>471</b>	<b>52</b>	<b>2 234</b>	<b>0</b>

Sociétés	Fraction du capital détenu	Valeur des titres détenus 2009		Valeur des titres détenus 2008	
		Brut	Net	Brut	Net
Eurosalvia				149	149
Florussine	25,00%	6	6	6	6
Fontarome Suisse	100,00%	35		35	
Sci la Peupleraie	50,00%	144	144	144	144
DIVERS AUTRES TITRES		35	35	15	15
Framaroma	51,00%	436			
<b>TOTAL</b>		<b>657</b>	<b>185</b>	<b>349</b>	<b>314</b>

## 5.5 Stocks

	Stocks au 31 décembre 2009			Stocks au 31 décembre 2008		
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes
Matières Premières	7 084	784	6 300	7 711	562	7 149
Produits Finis	1 405	6	1 399	979	7	973
Marchandises	1 445		1 445	1 784		1 784
<b>TOTAL</b>	<b>9 934</b>	<b>790</b>	<b>9 144</b>	<b>10 474</b>	<b>569</b>	<b>9 905</b>

## 5.6 Créances clients et autres débiteurs

	Situation au 31 décembre 2009			Situation au 31 décembre 2008		
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes
Créances à moins d'un an	6 792	0	6 791	8 111	51	8 061
Créances à plus d'un an	1 872	1 403	469	1 537	1 537	-
<b>TOTAL</b>	<b>8 664</b>	<b>1 403</b>	<b>7 260</b>	<b>9 648</b>	<b>1 588</b>	<b>8 061</b>

## 5.7 Autres actifs financiers courants

	Situation au 31 décembre 2009			Situation au 31 décembre 2008		
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes
Avances & acomptes versés	1 040		1 040	906		906
Créances sociales	26		26	28		28
Créances fiscales	775		775	760		760
Comptes courants débiteurs	6 613	5 634	979	6 517	5 516	1 001
Débiteurs divers	911	231	680	886	18	868
Charges constatées d'avance	130		130	122		122
<b>TOTAL</b>	<b>9 496</b>	<b>5 865</b>	<b>3 630</b>	<b>9 219</b>	<b>5 534</b>	<b>3 685</b>

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Valeur d'entrée	3 177	6 042
+ ou - valeur latente	2 116	< 1 110 >
<b>Juste valeur des AFS</b>	<b>5 293</b>	<b>4 932</b>
Dépréciation par résultat		1 029
Juste valeur par capitaux propres	2 197	< 81 >
Impôts différés constatés	< 909 >	27

## 5.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

---

	Situation au 31/12/09	Situation au 31/12/08
Certificats de dépôts	18 398	17 125
Comptes bancaires	3 583	3 846
<b>TOTAL</b>	<b>22 521</b>	<b>20 971</b>

## 5.9 Provisions

---

Libellés	Montant au 01/01/09	Doations	Reprises 2009		Montant au 31/12/09
			Utilisées	Non utilisées	
Provision pour litige avec le personnel	232	180	66		346
Provision pour Garantie de Passif	545		545		0
Provisions pour pensions	521	56	30		548
Provisions pour risques client	95	200	95		200
Provisions pour D.I.F.	75	28	4		100
Autres provisions	77			11	66
<b>TOTAL</b>	<b>1 546</b>	<b>464</b>	<b>739</b>	<b>11</b>	<b>1 259</b>

## 5.1 Avantages au personnel (avantages postérieurs à l'emploi)

Montant reconnu au bilan au 1er janvier	31/12/2009	31/12/2008
<b>Valeur actualisée de l'obligation au 1er janvier</b>	449	436
Coût des services rendus au cours de l'exercice	33	37
Coût financier	26	26
Pertes (gains) actuarielles	- 2	- 67
Autres (net transfert (entrées/sorties de périmètre)	86	26
Prestations payées	- 30	- 9
	-	-
<b>Valeur actualisée de l'obligation au 31 décembre</b>	<b>562</b>	<b>449</b>
Valeur actualisée de l'obligation	562	449
Gains (pertes) actuariels non reconnus	73	76
Coût des services passés non reconnus	- 88	- 4
<b>Passif net reconnu au bilan</b>	<b><u>548</u></b>	<b><u>521</u></b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	33	54
Coût financier	26	26
Amortissement du coût des services passés non reconnus	1	1
Pertes (gains) actuarielles reconnues	- 4	0
Effet des réductions / liquidations	-	-
<b>Charge comptabilisée</b>	<b><u>56</u></b>	<b><u>81</u></b>
	<b>Hypothèses actuarielles</b>	
Taux d'actualisation au 31 décembre	5,00%	5,60%
Taux d'augmentation future des salaires au 31 décembre	2,50%	2,50%
Taux d'inflation à long terme	2,00%	2,00%

Le coût des services passés non reconnus générés en 2009 provient de la révision à la hausse en date du 6 novembre 2009 du barème applicable pour les indemnités de fin de carrière pour les salariés relevant de la convention collective nationale de la Chimie.

## 5.11 Impôts différés

	2009					2008			
	à l'ouverture	résultats	retraitement des titres AFS	autres mouvements	à la clôture	à l'ouverture	résultats	autres mouvements	à la clôture
Impôts différés Actifs	189	27			216	348	<25>	<134 >	189
Impôts différés Passifs	<225>	97	<882 >	<55 >	<1 065 >	< 143 >	< 9 >	<73 >	<225>
<b>TOTAL</b>	<b>&lt; 36 &gt;</b>	<b>124</b>	<b>&lt; 882 &gt;</b>	<b>&lt; 55 &gt;</b>	<b>&lt; 849 &gt;</b>	<b>205</b>	<b>&lt; 34 &gt;</b>	<b>&lt; 207 &gt;</b>	<b>&lt; 36 &gt;</b>

## 5.12 Autres passifs financiers non courants

	31/12/2009	31/12/2008
<b>Passifs financiers à plus d'un an</b>		
Emprunts bancaires	-	1 721
Emprunts & dettes financières diverses (1)	1	29
Autres passifs non courants (2)	685	1 005
<b>TOTAL</b>	<b>686</b>	<b>2 756</b>

	31/12/2009	31/12/2008
<b>Emprunts &amp; dettes financières diverses (1)</b>		
Participation des salaires	1	29
Divers		
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>29</b>

	31/12/2009	31/12/2008
<b>Autres Passifs non courants (2)</b>		
Plan de continuation Adrian RJ	685	1 005
<b>TOTAL</b>	<b>685</b>	<b>1 005</b>

Tous les passifs financiers non courant sont à plus d'un an et à moins de cinq ans.

## 5.13 Autres passifs financiers courants

Tous les passifs financiers courants sont à moins d'un an

	31/12/09	31/12/2008
<b>Passif financier à court terme</b>		
Emprunts bancaires	10	96
Emprunts & dettes financières diverses (1)	40	32
Autres passifs non courants	244	278
<b>TOTAL</b>	<b>296</b>	<b>744</b>



	31/12/09	31/12/2008
<b>Emprunts &amp; dettes financières diverses (1)</b>		
Participation des salariés	17	17
Total ICNE	5	
Divers	18	15
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>32</b>

#### 5.14 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

	31/12/2009	31/12/2008
Fournisseurs & comptes rattachés		
Fournisseurs d'Exploitation	3 678	3 686
<b>TOTAL</b>	<b>3 678</b>	<b>3 686</b>

#### 5.15 Dettes fiscales et sociales

	31/12/2009	31/12/2008
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
Dettes sociales	1 447	1 545
Dettes fiscales	697	- 130
<b>TOTAL</b>	<b>2 144</b>	<b>1 415</b>

#### 5.16 Autres passifs financiers

En K€	31/12/2009	31/12/2008
<b>Autres dettes</b>		
Avances & Acomptes reçus	89	60
Comptes courants créditeurs	63	108
Dettes diverses (1)	1 022	1 853
<b>TOTAL</b>	<b>1 174</b>	<b>2 021</b>

En K€	31/12/2009	31/12/2008
<b>(1) Dettes diverses</b>		
Factoring	479	1 032
Commissionnaires et mandataires	518	604
Autres dettes diverses	25	217
<b>TOTAL</b>	<b>1 022</b>	<b>1 853</b>

## 5.17 Instruments financiers

### 5.17.1 Risque de crédit

Les 3 premiers clients des Activités poursuivies ont représenté par ordre décroissant de chiffre d'affaires en 2009 :

	CA 2009	CA 2008
Client 1	1 032	890
Client 2	940	825
Client 3	864	758

En 2009, le 1<sup>er</sup> client a donc représenté 3,73% du chiffre d'affaires consolidé (et 3% du chiffre d'affaires consolidé total 2008).

Avec un délai moyen de règlement de 35 jours, l'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales à la date de clôture sur ces 3 clients représenterait 272 K€ soit 1% du chiffre d'affaires.

Compte tenu de :

- la répartition géographique de ses ventes réalisées essentiellement dans l'Union Européenne.
- l'implantation de ses principales filiales étrangères (Grande Bretagne et USA)
- la faible part des ventes réalisées par ses filiales ukrainienne, comorienne et chinoise (1.8% du chiffre d'affaires consolidé)

Le groupe estime que ses activités ne sont pas exposées à l'instabilité politique ou économique de pays à risques.

L'antériorité de ces créances commerciales à la date de clôture s'analyse comme suit (en K€) :

	2009	2008
Non échues	4 849	5 892
Echues depuis 30 jours au plus	675	1 070
Echues depuis 30 jours au plus et moins de 45 jours	491	409
Echues depuis plus de 45 jours	777	699
Echues depuis plus d'un an	1 872	1 579

La dotation aux provisions pour clients douteux sur l'année 2009 s'est élevée à 483 K€ soit 1,7% du chiffre d'affaires consolidé réalisé en 2009. Globalement l'ensemble des dotations constituées au cours des dernières années s'élèvent à 1 403K€ ce qui démontre la faible part du risque attaché à la clientèle du groupe.

### 5.17.2 Risque de liquidité

---

Les échéances contractuelles des passifs financiers non dérivés sont détaillées aux paragraphes 5.13 et 5.14.

## 6. Notes sur le compte de résultat consolidé

---

### 6.1 Charges de personnel

---

	31/12/2009	31/12/2008
Rémunération du personnel	5 323	5 200
Charges sociales	2 228	2 239
<b>TOTAL</b>	<b>7 551</b>	<b>7 439</b>

### 6.2 Autres charges opérationnelles

---

	31/12/2009	31/12/2008
Charges diverses	< 87 >	< 600 >
Provisions diverses	< 513 >	< 288 >
<b>TOTAL</b>	<b>&lt; 599 &gt;</b>	<b>&lt; 888 &gt;</b>

### 6.3 Autres produits opérationnels

---

	31/12/2009	31/12/2008
Produits divers	619	746
Produits cession d'immobilisations		187
Reprise provisions diverses	205	
<b>TOTAL</b>	<b>824</b>	<b>933</b>

## 6.4 Coût de l'endettement financier net

	2009	2008
<b>Produits financiers</b>	<b>3 116</b>	<b>1 574</b>
Gains de change	234	450
Reprises de provision financières	-	-
Produits nets s/ cessions Vmp	2 756	1 079
Autres produits financiers divers	126	46
<b>Charges financières</b>	<b>&lt; 354 &gt;</b>	<b>&lt; 3 186 &gt;</b>
Pertes de change	< 179 >	< 486 >
Dotations aux provisions financières	< 59 >	< 1 404 >
Perte de valeur des AFS		< 1 028 >
Intérêts & charges financiers	< 116 >	< 268 >
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>2 762</b>	<b>&lt; 1 613 &gt;</b>

## 6.5 Charges d'impôt

	31/12/2009	31/12/2008
Impôts sur les bénéfices	< 38 >	< 76 >
Impôts différés	124	< 34 >
<b>TOTAL</b>	<b>86</b>	<b>&lt; 110 &gt;</b>

En K€		31/12/2009
<b>Résultat net</b>		<b>&lt; 764 &gt;</b>
Charge d'impôt des activités poursuivies		291
Charge d'impôt des activités abandonnées		< 377 >
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>&lt; 850 &gt;</b>
Taux d'IS théorique		34%
<b>Impôt théorique</b>		<b>&lt; 289 &gt;</b>
<b>Retraitements</b>	<b>Base</b>	<b>Impôt</b>
- Charges non déductibles	76	26
- Dépréciation du crédit vendeur (MVLT)	2 233	759
- Effet de l'intégration fiscale (déficit Orgachim acquis au groupe)	< 1 386 >	< 471 >
- Résultat taxé à l'étranger	< 272 >	< 87 >
- Autres	< 68 >	< 23 >
<b>Impôt recalculé</b>		<b>&lt; 86 &gt;</b>
<b>Charge d'impôt au compte de résultat</b>		<b>&lt; 86 &gt;</b>

## 6.6 Résultat net par action

	2009	2008
Nombre d'actions	2 335 984	2 426 353
Nombre d'actions corrigé	2 335 984	2 426 353
Résultat net	< 758 >	< 5 033 >
Résultat net par actions en €	< 0,32 >	< 2,07 >
Résultat dilué par actions en €	< 0,32 >	< 2,07 >

## 6.7 Résultat des activités abandonnées

En conformité avec la norme IFRS 5 « Actifs non courants en vue de la vente et activités abandonnées », le résultat des opérations réalisées avec la société Axyntis au titre de l'exercice 2009, société ayant acquis la division « Chimie Fine et Colorants » en 2007, est classé en résultat des activités abandonnées et se décomposent comme suit :

	Situation au 31 décembre 2009		
	Montants bruts	Impôts sur les sociétés	Montants nets
Reprise de provision sur la garantie de passif	545		545
Paiement de la garantie de passif net d'impôt suite à la signature d'un protocole accord avec la société Axyntis (Cf. note 1.1)	< 1 130 >	377	< 753 >
Dotation à la dépréciation du crédit vendeur accordé à Axyntis (Cf. note 1.1)	< 2 233 >		< 2 233 >
<b>Résultat des activités cédées</b>	<b>&lt; 2 818 &gt;</b>	<b>377</b>	<b>&lt; 2 441 &gt;</b>

Un décaissement d'un montant de 1 130 k€ est intervenu au cours de l'exercice 2009 à la suite de la signature du protocole d'accord avec Axyntis.

## 7. Information sectorielle

La ventilation par secteur d'activité est celle présentée au bilan et dans l'état du résultat global, dans la mesure où Orgasynth intervient sur un secteur d'activité unique.

La ventilation par secteur géographique est la suivante :

## 7.1 Chiffre d'affaires :

---

CA	France	Autres	TOTAL
<b>TOTAL 2009</b>	10 335	17 356	<b>27 691</b>
<b>TOTAL 2008</b>	11 652	17 792	<b>29 444</b>

## 7.2 Valeur comptable des actifs sectoriels :

---

	France	Autres	TOTAL
<b>TOTAL 2009</b>	22 222	33 932	<b>56 154</b>
<b>TOTAL 2008</b>	23 301	34 847	<b>58 148</b>

## 7.3 Investissements sectoriels :

---

	France	Autres	TOTAL
<b>TOTAL 2009</b>	105	176	<b>281</b>
<b>TOTAL 2008</b>	396	605	<b>1 001</b>

## 8. Autres informations

---

### 8.1 Effectifs moyens du Groupe

---

	2009	2008
Cadres	45	45
Agents de maîtrise	38	40
Ouvriers- Employés	112	105
<b>TOTAL (1)</b>	<b>195</b>	<b>194</b>

### 8.2 Honoraires des commissaires aux comptes :

---

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes de l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation s'élève à 99 K€ pour l'exercice 2009.

## 8.3 Transactions avec les parties liées

---

### 8.3.1 Opération avec les principaux dirigeants

---

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement, y compris les administrateurs (dirigeants ou non) de cette entité. Les membres du conseil d'administration, du conseil de surveillance, du comité exécutif doivent donc notamment faire partie du périmètre des parties liées.

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés à ces principaux dirigeants et qui ont été comptabilisés en charge au titre de l'exercice considéré, s'établit ainsi :

	2 009	2 008
Avantages à court terme	467	462
Cotisations patronales	187	176
<b>TOTAL</b>	<b>654</b>	<b>638</b>

A la date du 31 décembre 2009, les administrateurs de la société détenaient directement ou indirectement 89,2 % des droits de vote de la société.

Certains des principaux dirigeants ou de leurs parties liées détiennent des participations dans d'autres entités qui leur confèrent le contrôle ou une influence notable sur les politiques financière et opérationnelle de ces entités.

Plusieurs de ces entités ont réalisé des transactions avec le Groupe au cours de l'exercice.

Les termes et les conditions de ces transactions n'ont pas été plus favorables que les conditions de marché (Achats et ventes de biens et services, location de locaux) ;

Ces entités et les transactions effectuées avec le Groupe sont :

- La SCI CERCOLAS qui a facturé des loyers de bâtiments à Orgarôme pour un montant de 388 K€.
- La SAS EGNO détenue par la SARL YRIEL laquelle détient 49.86% des droits de vote exerçables d'Orgasynth qui a effectué des ventes de matières premières aromatiques de synthèse à Orgarôme pour un montant de 164K€.

### 8.3.2 Les autres transactions avec les parties liées sont les suivantes :

---

#### 8.3.2.1 Opérations avec les filiales

---

Les transactions avec les filiales sont totalement éliminées dans les comptes consolidés. Elles sont de différentes natures :

- Achats/ventes de biens ou services
- Management fees
- Location de locaux
- Comptes courants
- Pool bancaire

## 8.4 Risques environnementaux

---

Les sociétés du périmètre activité poursuivie n'ont pas fait l'objet d'une évaluation des risques environnementaux.

## 8.5 Sortie de groupe (intégration fiscale)

---

Conformément à l'avenant à la convention d'intégration fiscale signé le 7 juillet 2006, aucune indemnité n'est versée aux filiales sortantes sauf si la sortie du Groupe d'une ou des filiales est due à :

- leur éviction du périmètre d'intégration décidée arbitrairement par la société mère (modification spontanée du périmètre d'intégration) sans qu'une telle éviction ne soit la conséquence d'une cession par la société mère de sa participation dans le capital des filiales à un tiers ou de toute autre opération de restructuration (fusion, apport partiel d'actif, etc.) ou même d'une dissolution de la filiale en cause.
- La dénonciation par la société mère de l'option pour le régime des groupes intégrés.

## 8.6 Engagements hors bilan

---

Néant



## 2.2 Comptes Sociaux - Exercice 2009

---

### 2.2.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Annuels - Exercice 2009

---

« Orgasynth S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société anonyme Orgasynth S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les justifications de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1 *Opinion sur les comptes annuels*

---

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### 2 *Justifications des appréciations*

---

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisés dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

La note 1.1. de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### *3 Vérifications et informations spécifiques*

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Les commissaires aux comptes

Mont-Saint-Aignan et Tourettes sur Loup, le 3 mai 2010

Mazars

Mission Audit

Olivier LE BERTRE    Pascal THIBAULT

Olivier TROLLUX

## 2.2.2 Bilan de la SA ORGASYNTH

ACTIF	EXERCICE AU 31 / 12/ 2009			EXERCICE AU 31/12/2008	PASSIF	EXERCICE NET AU 31/12/2009	EXERCICE NET AU 31/12/2008
	BRUT	AMORT. PROVISION	NET				
<b><i>ACTIF IMMOBILISE</i></b>							
Logiciels	66 040	54 288	11 752	598	<b>CAPITAL</b>	<b>4 671 968</b>	<b>4 852 706</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>							
Constructions	195 505	107 521	87 984	94 732	Primes de fusion et d'apport	8 166 032	8 166 032
Matériel de bureau et informatique-Inst. Tech.	123 482	90 969	32 513	28 743	Reserve Légale	485 271	485 271
Immobilisations en cours	-	-	-	-	Autres réserves	34 249 808	35 252 000
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					Report à nouveau	< 2 272 410 >	-
Titres de participation	29 228 033	17 720 884	11 507 149	13 851 282	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	< 1 659 864 >	< 2 272 409 >
Créances sur participation	619 408		619 408	596 930			
Prêts	2 826 995	2 505 994	321 000	2 320 999			
Autres Immobilisations Financières	2 504 267	269 893	2 234 375	2 123 242			
<b>TOTAL I</b>	<b>35 563 729</b>	<b>20 749 548</b>	<b>14 814 181</b>	<b>19 016 527</b>	<b>TOTAL I</b>	<b>43 640 805</b>	<b>46 483 600</b>
<b><i>ACTIF CIRCULANT</i></b>							
<b>AVANCES &amp; ACPTE S/COMMANDES</b>							
<b>AUTRES CREANCES</b>							
Clients & comptes rattachés	3 154 319	2 097 313	1 057 007	1 121 830	Provisions pour risques	17 391	545 428
Autres créances	13 593 206	6 376 196	7 217 010	5 794 399	<b>TOTAL II</b>	<b>17 391</b>	<b>545 428</b>
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	<b>22 114 338</b>		<b>22 114 338</b>	<b>21 902 348</b>			
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>175 237</b>		<b>175 237</b>	<b>860 294</b>	<b><i>DETTES</i></b>		
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>41 993</b>		<b>41 993</b>	<b>28 264</b>	<b>Dettes financières</b>		
<b>TOTAL II</b>	<b>39 079 093</b>	<b>8 473 509</b>	<b>30 605 584</b>	<b>29 707 137</b>	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
					Emprunts et dettes financières diverses	120 000	-
<b>Ecart de conversion actif</b>	<b>17 391</b>		<b>17 391</b>	<b>2 305</b>	<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	566 644	616 448
<b>TOTAL III</b>	<b>17 391</b>		<b>17 391</b>	<b>2 305</b>	<b>Dettes fiscales &amp; sociales</b>	1 091 254	1 079 357
					<b>Autres dettes</b>	-	1 135
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>	<b>74 660 211</b>	<b>29 223 057</b>	<b>45 437 155</b>	<b>48 725 968</b>	<b>TOTAL III</b>	<b>1 777 899</b>	<b>1 696 940</b>
					<b>Ecarts de conversion passif</b>	<b>1 061</b>	
					<b>TOTAL IV</b>	<b>1 061</b>	<b>-</b>
					<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III+IV)</b>	<b>45 437 155</b>	<b>48 725 968</b>

## 2.2.3 Comptes de résultat de la SA ORGASYNTH

	EXERCICE AU 31.12.09	EXERCICE AU 31.12.08		EXERCICE AU 31.12.09	EXERCICE AU 31.12.08
			Bénéfice attribué ou perte transférée III	-	-
			Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
<b>Produits d'exploitation</b>			<b>Produits financiers</b>		
Prestations de service	1 886 925	1 037 053	Produits financiers de participation	110 733	45 578
			Produits autres valeurs mob. et créances actif immob.	313 200	22 478
Production vendue			Intérêts et produits assimilés	142 591	119 449
			Produits nets sur cessions de V.M.P.	2 176 052	1 078 607
			Différences positives de change	-	-
			Reprise de prov. et transfert de charges financières	1 501 699	1 040 000
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>1 886 925</b>	<b>1 037 053</b>	<b>TOTAL V</b>	<b>4 244 274</b>	<b>2 306 112</b>
Subvention d'exploitation	9 420	-			
Autres produits	474 734	1 124 944	<b>Charges financières</b>		
Transfert de charges d'exploitation			Dotations aux provisions pertes et charges		
Reprise de provisions sur actif circulant	416 817	-	Dotations aux provisions sur Immo.financières & comptes courants	4 685 547	2 941 511
			Intérêts et charges assimilées	11	120
			Différences négatives de change	31	-
			<b>TOTAL VI</b>	<b>4 685 589</b>	<b>2 941 631</b>
<b>TOTAL I</b>	<b>2 787 896</b>	<b>2 161 997</b>	<b>2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>&lt; 441 315 &gt;</b>	<b>&lt; 635 519 &gt;</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			<b>3. RESULTAT COURANT AV IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>&lt; 1 098 762 &gt;</b>	<b>&lt; 2 456 129 &gt;</b>
Autres achats et charges externes	1 476 511	1 718 161	<b>Produits exceptionnels</b>		
Impôts, taxes et versements assimilés	104 529	93 446	Sur opérations de gestion		
Salaires et traitements	1 278 937	1 105 388	Sur opérations en capital	-	1 390 600
Charges sociales	526 217	479 613	Reprise sur provisions	545 428	
Dotations aux amort. et provisions :			<b>TOTAL VII</b>	<b>545 428</b>	<b>1 390 600</b>
- Dotation aux amortissements	21 345	33 599	<b>Charges exceptionnelles</b>		
- Dotation aux provisions	-	545 428	Sur opérations de gestion	15 475	99 494
Autres charges	37 803	6 972	Sur opérations en capital	1 127 491	1 206 315
			Dotations aux amortissements		
			Dotations aux provisions		
<b>TOTAL II</b>	<b>3 445 343</b>	<b>3 982 607</b>	<b>TOTAL VIII</b>	<b>1 142 966</b>	<b>1 305 809</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>&lt; 657 447 &gt;</b>	<b>&lt; 1 820 610 &gt;</b>	<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>&lt; 597 538 &gt;</b>	<b>84 791</b>
			PARTICIPATION DES SALAIRES AUX FRUITS DE L'EXPANSION (IX)		
			IMPOTS SUR LES BENEFICES (X)	< 36 435 >	< 98 929 >
			TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	7 577 599	5 858 710
			TOTAL CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	9 237 463	8 131 119
			<b>B E N E F I C E</b>	<b>&lt; 1 659 864 &gt;</b>	<b>&lt; 2 272 409 &gt;</b>

## **1 PRINCIPE COMPTABLE, METHODE D’EVALUATION ET FAITS CARACTERISTIQUES**

---

### **1.1 Principes comptables et méthodes d’évaluation**

---

Les états financiers ont été établis en conformité avec les principes généraux d’établissement et de présentation des comptes définis par le code de commerce et le règlement CRC n° 99-03 du 29 avril 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l’exploitation
- permanence des méthodes comptables d’un exercice à l’autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d’établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l’évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### **■ Participations, autres titres immobilisés**

---

La valeur d’acquisition est constituée par le coût d’achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée pour ramener la valeur d’acquisition à sa valeur d’utilité, appréciée notamment par référence à la quote-part de situation nette détenue et compte tenu des plus values latentes potentielles.

#### **■ Créances**

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d’inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### **■ Actions propres**

---

Le montant brut correspond à la valeur d’achat. Le cours de l’action retenu pour déterminer la provision est le cours moyen du mois de décembre.

#### **■ Valeurs mobilières de placement**

---

Au 31 décembre 2009, les valeurs mobilières de placement sont :

- des certificats de dépôt négociables et sont valorisées à leur cours d'acquisition
- des actions et sont valorisées au cours moyen du mois de décembre. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le coût d'acquisition est supérieur au cours moyen de décembre

## **1 - 2 EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE**

---

### **Arrivée d'un nouveau Directeur commercial**

Le groupe Orgasynth, après avoir mis en place une structure commerciale globalisée en juillet 2008, a poursuivi le renforcement de son organisation avec l'arrivée début juin 2009 d'un nouveau Directeur commercial, issu du secteur aromatique.

### **Contrôle fiscal**

La société Orgasynth SA a fait l'objet d'un contrôle fiscal déclenché en mars 2009 portant sur les exercices 2006, 2007 et 2008 qui a conduit à un rappel de 85 K€ réglé en totalité.

### **Variation du périmètre de consolidation**

Orgasynth a acquis une participation complémentaire de 7% dans le capital de la société ukrainienne, Eastaroma, portant son pourcentage de détention à 72%

### **Signature d'un protocole d'accord transactionnel concernant la garantie de passif**

Orgasynth a cédé en 2007 ses divisions « Chimie fine et Colorants » à la société Axyntis et a accordé une garantie de passif à l'acheteur de 7 M€ assortie d'une garantie bancaire à 1<sup>ère</sup> demande de 3 M€. En date du 13 juillet 2009, un protocole transactionnel a été conclu entre Orgasynth et Axyntis afin de fixer le solde de la garantie de passif à un montant forfaitaire de 911 k€ hormis cinq litiges dont le montant maximum est estimé à 350 k€.

En contrepartie de cet accord, la société Orgasynth a consenti à reporter, au 13 juillet 2010, la date de remboursement du crédit vendeur (2 M€) consenti à Axyntis. Ce protocole d'accord transactionnel a été soumis à l'accord des Banques d'Axyntis qui devait intervenir avant le 31/10/2009. Ce protocole n'a pas reçu l'aval des banques. Dans ce contexte Orgasynth a provisionné la totalité de la créance de 2 M€.

### **Liquidation de la société Chirosep**

L'assemblée générale du 8 septembre 2009 a prononcé la liquidation à l'amiable de la société Chirosep

### **Modification du capital d'Orgasynth**

Le Conseil d'Administration en date du 3 novembre 2009 a décidé de réduire le capital social d'Orgasynth de 180 738 € pour le ramener de 4 852 406 € à 4 671 968 € par voie d'annulation de 90 369 actions détenues en auto contrôle de 2 € de nominal chacune.

### **Vente d'une partie du portefeuille d'actions**

En octobre 2008, compte tenu de l'effondrement de certaines banques, la Direction avait préféré, par prudence, placer une partie de sa trésorerie en actions et diversifier ses placements en profitant de la valorisation particulièrement basse de certaines valeurs du CAC 40.

La vente au dernier trimestre de certaines actions du portefeuille dans un contexte boursier favorable a permis au groupe de dégager une plus-value avec annulation des dépréciations constatées fin 2008 sur ces mêmes actions

## 1 - 3 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le Conseil d'Administration en date du 8 mars 2010 a décidé de réduire le capital social d'Orgasynt de 128 546 € pour le ramener de 4 671 968 € à 4 543 422 € par voie d'annulation de 64 273 actions détenues en auto contrôle de 2€ de nominal chacune.

## 2 DETAIL DES POSTES DU BILAN

### 2.1 Mouvements de l'exercice des immobilisations

EN K€	Valeur Brute au 31/12/2009	Augmentation	Diminution	Valeur Brute au 31/12/2009
<b><u>Immobilisations Incorporelles</u></b>				
Logiciels	52	14		66
<b><u>Immobilisations Corporelles</u></b>				
Constructions	102			102
Agencements des constructions	94			94
Installations techniques matériel	4			4
Matériel de transport	26			26
Matériel de bureau & informatique	78	15		94
Immobilisations en cours	-	32	32	-
<b><u>Immobilisations Financières</u></b>				
Titres de participations (1)	30 414	32	1 218	29 228
Créances rattachées à des participations	596	22		619
Prêts	593			593
Crédit vendeur	2 000	234		2 234
Actions propres	2 608	1 058	1 183	2 483
Autres immobilisations financières	22			22
<b>TOTAL</b>	<b>36 589</b>	<b>1 408</b>	<b>2 433</b>	<b>35 564</b>

(1) Mouvements des titres de participation

Société	Au 01.01.09	Augmentation	Diminution	Total au 31.12.09
Chirosep	1 218		1 218	-
Orgarome	5 740			5 740
VF Aromatiques	68			68
Orgachim	12 609			12 609
Fontarôme Suisse	35			35
SCI Lauremont	734			734
Bambao	10			10
Framaroma	436			436
Eastaroma	253	32		285
Floressence	7 564			7 564
Adrian Eol	1 588			1 588
Divers autres	14			14
Sci La Peupleraie	144			144
	<b>30 346</b>	<b>32</b>	<b>1 218</b>	<b>29 228</b>

La société Chirosep a été liquidée à l'amiable le 8 septembre 2009.

## 2.2 Mouvement de l'exercice des amortissements et provisions

EN K€	Cumulés au 01/01/2009	Augmentation	Diminution	Cumulés au 31/12/2009
<b><u>Immobilisations Incorporelles</u></b>				
Logiciels	52	3		55
<b><u>Immobilisations Corporelles</u></b>				
Constructions	7	7		14
Agencements des constructions	94			94
Installations techniques matériel	4			4
Matériel de transport	23	1		25
Matériel de bureau & informatique	51	10		62
<b><u>Immobilisations Financières</u></b>				
Titres de participation	16 563	2 376	1 218	17 721
Crédit vendeur		2 234		2 234
Créances rattachées à des participations	272			272
Actions propres	506		236	270
<b>TOTAL</b>	<b>18 307</b>	<b>4 631</b>	<b>1 454</b>	<b>20 749</b>

(1) Détail des provisions des titres de participation

Société	Au 01.01.09	Dotation	Reprise	Total au 31.12.09
Chirosep	1 218		1 218	-
Orgarome	-	2 376		2 376
VF Aromatiques	68			68
Orgachim	12 609			12 609
Fontarôme Suisse	35			35
Floressence	1 600			1 600
SCI Lauremont	449			449
Bambao	10			10
Eastaroma	138			138
Framaroma	436			436
	<b>16 563</b>	<b>2 376</b>	<b>1 218</b>	<b>17 721</b>



## 2.3 Liste des filiales et participations

### 2.3.1 Liste des filiales et participations françaises

(En K€)

RENSEIGNEMENTS DETAILLESUR CHAQUE FILIALES ET PARTICIPATIONS		INFORMATIONS FINANCIERES				VALEUR DES TITRES	C.A. HT	C.A. HT
SOCIETES	SIEGE SOCIAL	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE LE CAPITAL	QUOTE-PART DU CAPITAL DETENUE (EN %)	RESULTATS (BENEFICE OU PERTE) DU DERNIER EX CLOS)	VALEUR NETTE		
<b>ORGACHIM S.A.S.</b>	3,Rue Octave Fauquet BP 7 <b>76350 OISSEL</b>	398 867 846	3 313	< 10 883 >	100	< 1 386 >	-	-
<b>ORGAROME</b>	Zone Industrielle du Vert Galant 66, avenue du Château <b>95310 SAINT OUEN L'AUMONE</b>	439 465 568	2 035	1 328	100	< 947 >	3 364	12 442
<b>VF AROMATIQUES SA</b>	ZA La Festre Sud <b>06780 ST CEZAIRE SIAGNE</b>	572 135 184	446	< 883 >	85,84	-	-	-
<b>FLORESSENCE</b>	ZA La Festre Sud <b>06780 ST CEZAIRE SIAGNE</b>	335 171 989	840	4 975	100	168	5 964	11 796
<b>SCI DU LAUREMONT</b>	ZA La Festre Sud <b>06780 ST CEZAIRE SIAGNE</b>	394 942 700	2	259	100	48	285	50
<b>SCI LA PEUPLERAIE</b>	25-27 rue de la Clef <b>75005 PARIS</b>	385 209 986	76	< 2 >	50	< 5 >	144	-

## 2.3.2 Liste des filiales et participations étrangères

(En K€)

RENSEIGNEMENTS DETAILLESUR CHAQUE FILIALES ET PARTICIPATIONS		INFORMATIONS FINANCIERES				VALEUR	C.A. HT
		CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE LE CAPITAL	QUOTE-PART DU CAPITAL DETENUE (EN %)	RESULTATS (BENEFICE OU PERTE) DU DERNIER EX CLOS	DES TITRES	
						VALEUR NETTE	
FONTAROME S.A.	c/o Mauprochim S.A. 14 Chemin du Pré Fleuri 1228 PLAN LES OUATES SUISSE	64	< 37 >		-	-	-
EASTAROMA S.A.R.L.	20 rue Zavodskaya 67840 Village Molodejnyé District d'Ovidiopol Région d'Odessa UKRAINE	453	< 338 >	71,94	< 21 >	146	446
BAMBAO	BAMBAO ANJOUEN (COMORES)	152	< 479 >	100	< 35 >	-	657
ICS FRAMAROMA SRL	STR D SCHINOASEI 41 MD 2019 MUM CHISINAU MOLDAVIE	163	< 72 >	51	-	-	-
SANEX ADRIAN AMERICA INC	MADAGASCAR 1443 Pinewood Street RAHWAY NJ 07065 U.S.A.	871	< 1 207 >	100	103		1 654
ADRIAN ESSENTIEL OILS	N° 1 Essence House Grabtee road Thorpe Indsutrial park EGHAM SURREY (GB)	769	470	100	3	1 588	2 681

## 2.4 Actif circulant classé par échéance

EN K€	31/12/2009		
	Montant brut	Créances à moins d'un an	Créances à plus d'un an
<b><u>ACTIF IMMOBILISE</u></b>			
Créances rattachées à des participations	619	115	504
Prêts	2 827	2 257	570
Autres immobilisations financières	2 505		2 505
<b><u>AUTRES CREANCES</u></b>			
Clients et comptes rattachés	3 154	646	2 508
Comptes courants des associés	13 302	3 093	10 209
Autres créances	291	291	
<b><u>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</u></b>	42	42	
<b>TOTAL</b>	<b>22 740</b>	<b>6 444</b>	<b>16 296</b>

(1) Comptes Courants :

○ Compte courant Eastaroma	80 K€
○ Compte courant VF Aromatiques	3 K€
○ Compte courant Adrian USA	1 283K€
○ Compte courant Bambao	450 K€
○ Compte courant Framaroma	60 K€
○ Compte courant Floressence	36 K€
○ Compte courant Orgarôme	3 532 K€
○ Compte courant Essence House	1 762 K€
○ Compte courant Orgachim	4 529 K€
○ Compte courant SCI La Peupleraie	161 K€
○ Compte courant Beten	1 407 k€

(2) Provisions sur Comptes Courants

Filiales	Au 01.01.09	Dotation	Reprise	Total au 31.12.09
Orgachim	4 470	58		4 528
Bambao	450			450
Framaroma	60			60
Adrian USA	680			680
Beten	658			658
	<b>5 660</b>	<b>58</b>	-	<b>6 376</b>

## 2.5 Créances sur filiales et participations

EN K€	Montant 2009 brut
Créances rattachées à des participations	619
Clients et comptes rattachés	2 061
Comptes courants des associés	7 128
<b>TOTAL</b>	<b>9 808</b>

## 2.6 Capital

Le capital est composé de 2 335 984 actions d'un nominal de 2 €, souscrites en totalité, soit 4 671 968€  
Toutes les actions sont libérées entièrement

EN K€	2009	2008
<b>Situation nette au 1er janvier</b>	<b>46 483</b>	<b>49 560</b>
Dividendes distribués		< 804 >
Réduction de capital	< 1 660 >	< 2 272 >
Réduction de capital	< 181 >	
Réduction des réserves	< 1 002 >	
<b>Situation nette au 31 décembre</b>	<b>43 641</b>	<b>46 483</b>

## 2.7 Provisions pour risques et charges

en K€	Montant au 01/01/09	Augmentations	Diminutions	Montant au 31/12/09
Provision sur garantie de Passif	543		543	
Provision pour perte de change		17	-	17
<b>TOTAL</b>	<b>543</b>	<b>545</b>	<b>-</b>	<b>545</b>

## 2.8 Dettes sur filiales et participations

EN K€	MONTANT BRUT
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	10
Comptes courants	120
<b>TOTAL</b>	<b>130</b>

## 2.9 Etat des dettes classées par échéance

EN K€	31/12/2009		
	Montant brut	Dettes à moins d'un an	Dettes à plus d'un an
<b>Dettes financières</b>			
Emprunts et dettes financières diverses	-	-	
<b>Autres dettes</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	567	567	
Dettes fiscales et sociales	1 091	1 091	
Comptes courants	120	-	120
Autres dettes		-	
<b>TOTAL</b>	<b>1 778</b>	<b>1 658</b>	<b>120</b>

## 2.10 Charges à payer

EN K€	MONTANT 2009
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	
Fournisseurs : factures non parvenues	143
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	
Dettes sociales	139
Dettes fiscales	111
<b>TOTAL</b>	<b>392</b>

## 2.11 Autres informations

EN K€	Nombre d'actions	Valeur brute en K€	Cours moyen en €	Provision en K€
Actions propres au 01/01/09	197 231	2 608	10,65	508
Actions propres au 31/12/09	185 106	2 483	11,95	270

Au 31 décembre, les 185 106 actions (dont 78 244 acquises au cours de l'année détenues par la société en autocontrôle représentent 7,92% du capital social.

Compte tenu de l'absence d'affectation explicite du plan global d'achat d'actions Orgasynth, les actions propres ont été reclassées en « titres immobilisés » dans les comptes sociaux Orgasynth S.A au 31 décembre 2002, et déduits des capitaux propres pour leur valeur brute dans les comptes consolidés.

Le cours de l'action retenu pour déterminer la provision est le cours moyen du mois de décembre.

## 2.12. Engagement pris en matière de retraite (hors bilan)

---

En K€	2 009	2 008
Provision en début de période	134	123
Payment indemnisation	< 22 >	
Charge de l'exercice	11	11
<b>Total provision au 31/12/08</b>	<b>122</b>	<b>134</b>

## 3 DETAIL DES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

---

### 3.1. Nature du chiffre d'affaires : 1 887 K€

---

- 766 K€ : Prestation en fonction du chiffre d'affaires des filiales, de la Direction Générale, Direction de Production, Direction Commerciale et Direction de la Recherche.
- 1 121 K€ : Prestations du service Ressources Humaines et Paie, du service informatique, du service comptable et des services commerciaux.

### 3.2. Détail des charges et produits financiers

---

#### Produits financiers : 4 244K€

---

- Produits nets sur cessions VMP 2 287 K€
- Intérêt sur compte courant 143 K€
- Reprise sur Provisions sur actions en portefeuille 1 265 K€
- Reprise sur Provisions sur actions auto contrôle 236 K€
- Intérêts sur prêts 313 K€

#### Charges financières : 4 686 K€

---

- Provisions sur comptes courants 58 K€
- Provisions sur titres de participation Orgarome 2 376 K€
- Provisions sur crédit vendeur Axyntis 2 234 K€
- Provisions sur risquée de change 17 K€
- Interets et charges financières 1 K€

### 3.3. Détail des charges et produits exceptionnels

---

#### Charges exceptionnelles : 1 143 K€

---

- Utilisation de la garantie de Passif par Axyntis 1 127 K€
  - Amendes & Pénalités 16 K€
-

## Produits exceptionnels : 545 K€

---

- Reprise de la provision de la garantie de passif Axyntis 545K€

### 3.4 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

---

Non significatif

### 3.5 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

---

EN K€	RESULTAT AVANT IMPOT	IMPOT	RESULTAT NET
Résultat Courant	< 899 >	-	< 899 >
Résultat Exceptionnel	< 798 >	36	< 761 >
<b>TOTAL</b>	< <b>1 696</b> >	<b>36</b>	< <b>1 660</b> >

## 4 AUTRES INFORMATIONS

---

### 4.1 Rémunération des dirigeants

---

- Organe d'administration : la société n'a pas procédé au titre de l'exercice 2009 à la distribution de jetons de présence.
- Organe de direction : le total des rémunérations brutes versées aux membres de la direction générale s'élève à 309 331 € dont 5 937 € d'avantages en nature.

### 4.2 Honoraires des commissaires aux comptes

---

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2009 s'élève à 76 K€.

### 4.3 Effectifs

---

- Effectif au 31/12/2009 : 18 personnes dont 11 cadres, 6 agents de maîtrise et 1 employée.
- Effectif au 31/12/2008 : 19 personnes dont 12 cadres, 6 agents de maîtrise et 1 employée.

#### 4.4 Régime d'intégration fiscale

---

EN K€	Sociétés	Imprimé ER	Résultat fiscal des Filiales	Impôt des Filiales
	Orgasynth SA	1 846	1 846	
	Orgachim SAS	< 1 387 >	< 1 387 >	
	Orgarome SAS	< 888 >	< 888 >	
	Floressence SAS	109	109	35
	<b>Résultat du Groupe</b>	< <b>319</b> >	< <b>319</b> >	<b>35</b>
	IS à 33,33%			
	<b>Impôt dû</b>	-		
	Profit d'intégration net de la mère	<b>35</b>		

Le groupe Orgasynth est fiscalement intégré. Les économies d'impôts réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société Mère et considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Lorsque les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera alors une charge d'impôt.

En cas de sortie du Groupe, conformément à l'avenant à la convention d'intégration fiscale signé le 7 juillet 2006, aucune indemnité n'est versée aux filiales sortantes sauf si sa sortie du Groupe est due à :

- son éviction du périmètre d'intégration décidée arbitrairement par la société mère (modification spontanée du périmètre d'intégration) sans qu'une telle éviction ne soit la conséquence d'une cession par la société mère de sa participation dans le capital des filiales à un tiers ou de toute autre opération de restructuration (fusion, apport partiel d'actif, etc.,...) ou même d'une dissolution de la filiale en cause.
- La dénonciation par la société mère de l'option pour le régime des groupes intégrés.

#### 4.5 Engagements hors bilan

---

Voir paragraphe 1.2



### **3.RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 25 JUIN 2010**

---

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité et des résultats de votre société et de ses filiales au cours de l'exercice 2009 et soumettre les comptes, ainsi que l'affectation du résultat, à votre approbation.

#### **A. Informations sur l'activité de la société, de ses filiales et sociétés contrôlées**

##### **A.1. Situation du groupe durant l'exercice écoulé**

###### **A.1.1 Faits marquants**

###### **Arrivée d'un nouveau Directeur commercial**

Le groupe Orgasynth, après avoir mis en place une structure commerciale globalisée en juillet 2008, a poursuivi le renforcement de son organisation avec l'arrivée début juin 2009 d'un nouveau Directeur commercial, issu du secteur aromatique.

###### **Contrôle fiscal**

La société Orgasynth SA a fait l'objet d'un contrôle fiscal déclenché en mars 2009 portant sur les exercices 2006, 2007 et 2008 qui a conduit à un rappel de 85 K€ réglé en totalité.

###### **Variation de la détention de la filiale ukrainienne**

Orgasynth a acquis une participation complémentaire de 7% dans le capital de la société ukrainienne, Eastaroma, portant son pourcentage de détention à 72%.

###### **Accords conclus avec Axyntis**

###### **Accord concernant la garantie de passif**

Orgasynth a cédé en 2007 ses divisions « Chimie fine et Colorants » à la société Axyntis et a accordé à l'acheteur une garantie de passif de 7 M€ assortie d'une garantie bancaire à 1ère demande de 3 M€. En date du 13 juillet 2009, un protocole transactionnel avait été conclu entre Orgasynth et Axyntis qui bien qu'il n'ait pas reçu l'aval des banques a conduit au règlement d'un montant de 911 K€ pour solde de tout compte hormis six litiges dont le montant maximum était estimé à 350 K€ et hors survenance éventuelle de demandes en matière douanière, de TVA et de charges sociales jusqu'à la date de prescription.

###### **Accord concernant le report du Crédit Vendeur**

Le groupe Axyntis s'est trouvé dans l'impossibilité de respecter son calendrier de remboursement du Crédit Vendeur (2 M€ hors intérêts) contracté auprès d'Orgasynth lors de la reprise des divisions Chimie Fine et Colorants. Dans ce contexte, en décembre dernier, Orgasynth a signé un protocole avec Axyntis. Compte tenu des nouvelles conditions de remboursement, Orgasynth a provisionné la totalité de la créance. D'autre part, Axyntis a abandonné ses demandes concernant les 6 litiges mentionnés ci-dessus.

## Modification du capital de Orgasynt

Le Conseil d'Administration en date du 3 novembre 2009 a décidé de réduire le capital social d'Orgasynt de 180 738 € pour le ramener de 4 852 406 € à 4 671 968 € par voie d'annulation de 90 369 actions détenues en auto contrôle de 2 € de nominal chacune.

## Vente d'une partie du portefeuille d'actions

En octobre 2008, compte tenu de l'effondrement de certaines banques, la Direction avait préféré, par prudence, placer une partie de sa trésorerie en actions et diversifier ses placements en profitant de la valorisation particulièrement basse de certaines valeurs du CAC 40.

La vente au dernier trimestre de certaines actions du portefeuille dans un contexte boursier favorable a permis au groupe de dégager une plus-value compensant largement les dépréciations constatées fin 2008 sur ces mêmes actions.

## A.1.2 Activité et résultats chiffrés consolidés

### NB : Correction d'erreur

Le groupe Orgasynt avait surestimé, au 31 décembre 2008 le montant des baisses de valeur significatives sur placements en actions cotées (titres AFS) devant être constatées en résultat de période. Ainsi, le groupe avait comptabilisé en résultat une perte de valeur totale de 1 110 K€, alors que seuls 1 029 K€ correspondaient effectivement à une perte de valeur significative.

Les comptes 2008 présentés en comparatif au sein de ce rapport ont donc été retraités, afin de ne plus faire apparaître en résultat qu'une perte de valeur de 1 029K€, et une moins value latente avant impôts de 81 K€ au sein des autres éléments du résultat global. Les conséquences fiscales de cette correction ont également été prises en compte.

En K€	2009	2008
Chiffre d'affaires	27 691	29 444
Résultat opérationnel	-794	-3 463
Coût de l'endettement financier	2 762	-1 613
Résultat des activités poursuivies	1 677	-5 186
Résultat des activités cédées	-2 441	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	-764	-5 186
Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôts	1 379	-532
Résultat global de la période	615	-5 718
Résultat groupe	-758	-5 033
Capitaux propres	45 851	45 943
Passifs financiers non courants / capitaux propres	0,01	0,06
Effectif au 31 décembre	195	194

### A.1.2.1 Activité et résultats consolidés

Le groupe a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires global consolidé de 27 691 K€ contre 29 444 K€ en 2008.

L'export total a représenté 62,7% des ventes contre 60,4% en 2008.

Variations de périmètre :

- Orgasynth a acquis une participation complémentaire de 7% dans le capital de la société ukrainienne, Eastaroma, portant son pourcentage de détention à 72%
- La société moldave Framaroma a été sortie du périmètre de consolidation en 2009, la participation étant non significative.

La ventilation du chiffre d'affaires par activité est la suivante :

En M€	Arômes et parfums				Total
	Matières premières	Arômes	Parfums	Divers	
					<b>27 691</b>
<b>2009</b>	<b>8 919</b>	<b>6 538</b>	<b>12 232</b>	<b>2</b>	
<b>2008</b>	10 136	6 982	12 305	21	29 444
<b>2007</b>	11 117	6 657	13 264	238	31 276

Après un montant de charges externes qui s'élève à 5 774 K€ contre 6 989 K€ en 2008, de frais de personnel de 7 551 K€ contre 7 439 K€ en 2008 et de dotation aux amortissements de 529 K€ contre 3 123 K€ en 2008, le résultat opérationnel du groupe est négatif de 794 K€ contre une perte de 3 463 K€ en 2008.

Le résultat financier (« coût de l'endettement financier ») s'est élevé à 2 762 K€ contre une charge en 2008 de 1 613 K€. Compte tenu d'une charge d'impôt de 291 K€ contre une charge de 110 K€ en 2008, le résultat des activités poursuivies se traduit par un bénéfice de 1 677 K€ contre une perte de 5 186 K€ en 2008. Après une perte de 2 441 K€ correspondant aux activités cédées et due principalement à la dépréciation, pour 2 234 K€, de la totalité du crédit vendeur accordé à Axyntis en 2007 et des intérêts courus y afférents, le résultat de l'ensemble consolidé ressort à -764 K€.

Le déficit net part du groupe s'élève à 758 K€ contre un déficit de 5 033 K€ en 2008.

Il convient cependant de signaler que le déficit net part du groupe de 758 K€ tient compte :

- D'un produit financier net sur la vente du portefeuille boursier qui s'élève à 2 435 K€
- D'une provision de 2 234 K€ sur le crédit vendeur accordé à Axyntis (montant du crédit vendeur de 2 M€ auquel s'ajoutent les intérêts)

En 2009, les investissements se sont élevés à 281 K€ contre 391 K€ en 2008 et ont été principalement consacrés à l'amélioration de l'outil de travail, des conditions de sécurité du personnel et à l'environnement.

### A.1.2.2 Situation de trésorerie et d'endettement

Synthèse (en M€)

Nature	31/12/2009	31/12/2008
Passif financier non courants	686	2 756
Passif financier courants	296	744
Trésorerie et équivalent de trésorerie	22 521	20 971
<b>Endettement net total</b>	<b>-21 539</b>	<b>-17 471</b>
Capitaux propres	45 851	45 943
Chiffre d'affaires	27 691	29 444
Résultat	-758	-5 033
<b>Ratio d'endettement net sur :</b>		
<b>Capitaux propres</b>	-	-
<b>Chiffre d'affaires</b>	-	-
<b>Résultat</b>	-	-

A la date du 31/12/2009, la trésorerie globale du groupe représente 22,5 M€.

Sur ce montant, 18,9 M€ sont placés en certificats de dépôt à taux fixe.

D'autre part, le Groupe Orgasynth détient à la clôture au 31 décembre 2009, des actifs financiers consistant en des titres de sociétés cotées en bourse, classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » (AFS, Available for sale) selon la norme IAS 39 ont été évalués à leur juste valeur pour un montant de 5 293 k€. Cette juste valeur a été déterminée en fonction du cours de bourse à la date du 31 décembre 2009.

#### Covenants

Néant

### **A.2. Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

Malgré la reprise constatée depuis septembre 2009, les performances annuelles d'exploitation du groupe pâtiront de la conjoncture économique mondiale qui a affecté particulièrement les matières premières dès le début d'année.

D'autre part, Orgasynth continue d'être impacté par le non-respect des délais de paiement d'une partie de la clientèle étrangère.

Par contre, la structure financière actuelle du groupe lui permet d'envisager l'acquisition d'activités complémentaires sur les marchés des arômes et parfums.

### A.3. Evénements post-clôture

- Le conseil d'administration en date du 8 mars 2010 a décidé de réduire le capital social d'Orgasynth SA de 128 546 € pour le ramener de 4 671 968 € à 4 543 422 € par voie d'annulation de 64 273 actions détenues en autocontrôle de 2€ de nominal chacune.
- L'opération de reprise du pôle Matières premières de Sanoflore annoncée en septembre 2009 a été finalisée le 16 mars 2010.  
Orgasynth déjà présent sur le marché des matières premières Bio à travers ses filiales de production en Ukraine et aux Comores confirme sa volonté de devenir un acteur important de la filière Bio.  
Cette opération porte sur le rachat du fond de commerce lié à l'activité de distillerie, d'herboristerie et de fournitures de matières premières aromatiques naturelles conventionnelles ou Bio de Sanoflore comprenant :
  - le matériel, les machines et équipements nécessaires à l'exploitation,
  - la clientèle attachée au fonds de commerce,
  - les contrats de travail des 6 salariés affectés au fond de commerce,
  - les contrats, engagements, accords et propositions commerciales liés à l'exploitation du fonds de commerce,
  - et les stocks de marchandises.

L'intégration du pôle Matières Premières de Sanoflore apporte un chiffre d'affaires d'environ 1,6 million d'euros à Orgarôme et lui permet de :

- acquérir une position de producteur de matières premières biologiques dans la Drôme au travers d'un partenariat stratégique à long terme avec la Sica Bio Plantes, une des principales structures collectives agricoles en plantes à parfums biologiques. Les relations étroites et durables définies entre la Sica Bio Plantes et Orgarôme permettront prochainement l'obtention d'un agrément bio solidaire ;
- construire une très large gamme d'huiles essentielles, d'hydrolats et de spécialités d'herboristerie Bio. Le savoir-faire en matière de sourcing international de l'équipe du pôle Matières Premières, issue de Sanoflore complètera les positions des producteurs Bio du groupe Orgasynth aux Comores et en Ukraine ;
- se doter d'une distillerie dédiée à la production d'huiles essentielles et d'hydrolats biologiques, située au sud du Vercors. Cet outil permettra de poursuivre et d'amplifier les travaux de développement menés par le pôle Matières Premières issu de Sanoflore, avec l'appui des équipes de développement d'Orgarôme ;
- conclure un contrat de fourniture de produits Bio avec Sanoflore, grâce aux compétences en sourcing d'Orgasynth.

Orgasynth a signé concomitamment avec L'Oréal, cédant de Sanoflore, une convention de partenariat de recherche qui implique l'ensemble des métiers du groupe Orgasynth : le sourcing et la transformation des matières premières, le parfumage et l'aromatisation de certains produits.

### A.4. Activités en matière de recherche et de développement

Les axes de réflexion du groupe Orgasynth ont été conformément à la tendance structurelle du secteur des Arômes et Parfums orientés vers le travail des matières premières. En effet, l'accentuation des contraintes réglementaires génère de nouveaux sujets de développement autour de la naturalité des matières premières, de leurs fonctionnalités, de leur contenu en molécules « gênantes » voire interdites.

Les démarches des structures de formulation d'Arômes et Parfums se sont appuyées sur les compétences en matières premières d'Orgarôme.

Le champ de leur création s'est élargi par le développement de nouvelles essences et extraits provenant des usines de production du groupe des Comores et d'Ukraine ou des ateliers de développement de Saint Ouen l'Aumône.

Dans le secteur des huiles essentielles, les huiles essentielles provençales ont fait l'objet de développements significatifs en 2009. Orgarôme et son partenaire la SCA3P, principale structure de production de plantes à

parfums en Provence, ont soutenu la signature au niveau de l'interprofession des huiles essentielles provençales (CIHEF) la signature d'une charte du développement durable.

Conformément à son engagement, sur chacune de ses zones de production, envers la traçabilité et l'amélioration continue des produits et des pratiques environnementales et sociétales, Orgarôme a naturellement satisfait aux différents points du référentiel défini notamment avec la mise en avant des terroirs avec la gamme « Pure Provence ».

De plus pour faire face aux phénomènes de dépérissement qui affecte durement les zones de production françaises, Orgarôme a mis au point une gamme de Lavandes 100% naturelles répondant aux exigences de disponibilité, de qualité olfactive et de prix de ses clients.

Les évolutions réglementaires ont continué d'inspirer Orgarôme. Ainsi :

- la gamme des produits de spécialités s'est encore étendue avec notamment une série d'essences de Citrus sans furocoumarine, 100% naturelles utiles à la formulation de produits de protection solaire.
- une essence de muscade sans safrol et 100% naturelle permettra de retravailler ce produit clé en formulation arôme et parfum en s'affranchissant des contraintes d'utilisation imposées par la présence de safrol (produit défini comme toxique).

Dans le secteur des **arômes alimentaires**, les développements menés en 2009 ont trouvé leurs fondements dans l'exploitation des matières premières maîtrisées par le groupe. Deux nouvelles gammes d'arômes ont été mises au point : une gamme salée destinée aux applications plats cuisinés, conserves, snacks et une gamme sucrée destinée aux applications glaces, confiserie, laitages...

Dans le secteur des **compositions parfumées**, la gamme de compositions parfumées 100% naturelles a été considérablement étoffée durant l'année 2009. Des notes plus abouties ont été mises au point en exploitant les matières premières spécifiques du groupe.

Des investissements importants ont été également consentis pour rénover notre gamme de créations parfumées orientales. Présentées au salon Beauty World 2009 à Dubai, elle nous a ouvert de nouvelles perspectives sur les marchés du Moyen Orient.

#### A.5. L'activité et les résultats de l'ensemble de la société, des filiales de la société, et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité.

En K€	Floressence	Orgarôme	Adrian Essential Oils	Adrian America Inc
<b>Chiffre d'affaires non consolidé</b>	11 796	12 424	2 681	1 654
<b>Résultat net</b>	174	-947	3	103
<b>Effectif</b>	53	48	3	3

##### A.5.1 Compositions parfumées : Floressence SAS et ses filiales

La société Floressence est spécialisée dans la création et la fabrication de compositions parfumées.

Floressence a réalisé, en 2009, un chiffre d'affaires de 11 796 K€ contre 11 980 K€ en 2008 soit en faible retrait de 1,5%.

Les marchés à l'export, qui avaient pâti d'une baisse importante d'activité sur le Moyen Orient en 2008, ont vu leurs ventes légèrement augmenter à 8 506 K€ (72% du chiffre d'affaires) contre 8 269 K€ en 2008 (69% du chiffre d'affaires).

La marge brute de la société s'élève à 7 113 K€ soit 60,3% du chiffre d'affaires contre 59,8% en 2008.

La valeur ajoutée s'établit à 4 132 K€ contre 3 802 K€ en 2008 dégageant un excédent brut d'exploitation de 1 171 K€ contre 222 K€ en 2008.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 304 K€ contre 277 K€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice net de 174 K€ contre 143 K€ pour l'exercice précédent.

L'effectif de la société au 31 décembre 2009 s'élevait à 53 salariés dont 12 cadres, 16 techniciens et agents de maîtrise et 25 employés et ouvriers.

### Filiales

**Floressence Shanghai Co Ltd**, détenue à 100%, a réalisé au cours de son dernier exercice un chiffre d'affaires de 5 millions de RMB (542 K€) contre 4,6 millions (449 K€) en 2008 et un bénéfice net de 132 200 € contre 109 378 € lors de l'exercice précédent.

## **A.5.2 Matières premières et Arômes**

### A.5.2.1 Orgarôme SAS

Orgarôme a réalisé, en 2009, un chiffre d'affaires de 12 424 K€ avec des ventes à l'export qui ont représenté 5 113 K€ soit 41% du chiffre d'affaires.

La marge brute de la société s'est élevée à 5 103 K€ représentant 41,1% du chiffre d'affaires.

La valeur ajoutée s'est établie à 2 175 K€ dégageant un excédent brut d'exploitation négatif de 508 K€.

Le résultat d'exploitation, après amortissements et provisions pour 348 K€, ressort négatif à -856 K€.

Le résultat de l'exercice se solde par une perte de 947 K€.

L'effectif de la société au 31 décembre 2009 s'élevait à 48 salariés dont 11 cadres, 15 agents de maîtrise et techniciens et 22 employés et ouvriers.

### A.5.2.2 Filiales étrangères de commercialisation

Adrian Essential Oils, détenue à 100% par Orgasynth depuis décembre 2007, a réalisé au cours de l'exercice 2009 un chiffre d'affaires de 2 390 KGBP (2 681 K€) contre 2 824 KGBP en 2008.

Après déduction des charges de fonctionnement, le résultat net ressort à 3KGBP (3 K€) contre -8 KGBP (-8 K€) lors de l'exercice précédent.

Adrian America, détenue à 100% par Orgasynth depuis décembre 2007 a réalisé au cours de l'exercice 2009 un chiffre d'affaires de 2 304 KUSD (1 654 K€) contre 2 301 KUSD en 2008.

Le résultat net ressort positif à 104 KUSD contre un profit de 240 KUSD en 2008.

### A.5.2.3 Filiales étrangères de production

La société ukrainienne de production, Eastaroma, détenue désormais à 72% par Orgasynth SA, a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 5 030 KUAH (439 K€) contre 3 373 KUAH en 2008 (311 K€). Le résultat net demeure négatif à 241 KUAH (-21 K€) contre une perte de 3 520 KUAH (-436 K€) lors de l'exercice précédent.

La société comorienne de production, Bambao, détenue à 100% par Orgasynth, a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 323 millions de francs comoriens (657 K€) contre 575 millions (1 168 K€) en 2008 et a dégagé une perte de 17 millions de francs comoriens (-35 K€) contre une perte de 143 millions de francs comoriens lors de l'exercice précédent (-291 K€).

## A.6 Informations sur les facteurs de risques

### A.6.1 Risque financier

#### A.6.1.1 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change ou les taux d'intérêt, affectent le résultat du Groupe.

Les filiales jouissent d'une forte autonomie pour la gestion de leur trésorerie d'exploitation (recouvrement, paiement des fournisseurs, etc).

En revanche, la gestion des risques de marché est centralisée et obéit aux règles définies par la Direction Financière qui a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

L'équipe centrale exerce une activité opérationnelle de centralisation des besoins de financement, des demandes de couverture des risques de change et est ainsi la contrepartie unique pour ce type d'opérations des trésoreries décentralisées. Elle consolide les diverses positions et se retourne vers les marchés pour financer et couvrir les besoins du groupe.

- Risques liés à la fluctuation des taux de change

La sensibilité du chiffre d'affaires du groupe au risque de change résulte notamment des ventes facturées en dollars.

Les ventes et les achats en dollars ont représenté, en 2009, respectivement 5,6% et 5,4% du chiffre d'affaires. Une variation de 1% de la parité Euro/Dollars aurait une incidence de 8 K€ sur les charges. De ce fait, Orgasynth ne s'estime pas exposée aux variations du taux de change de l'euro contre dollar et n'a pas mis en place de politique de couverture du risque de change.

- Risques de taux d'intérêt

Le résultat net du groupe peut être influencé par l'évolution des taux d'intérêt dans la mesure où ces derniers ont un impact direct sur le coût de l'endettement.

Le Groupe Orgasynth n'est pas exposé de façon significative au risque de taux d'intérêt : en effet, les emprunts qui figurent au bilan sont deux emprunts (à taux fixe et variable) contracté par la SCI du Lauremont dont le montant total ne représente que 96 K€

Ainsi une variation de 1% des taux d'intérêt aurait une incidence de 960 euros sur les frais financiers.

#### A.6.1.2 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Les 3 premiers clients du groupe ont représenté par ordre décroissant de chiffre d'affaires en 2009 :

	CA 2009	CA 2008
Client 1	1 032	890
Client 2	940	825
Client 3	864	758



En 2009, le 1<sup>er</sup> client a donc représenté **3,73%** du chiffre d'affaires consolidé (et 3.% du chiffre d'affaires consolidé total 2008).

Avec un délai moyen de règlement de 35 jours, l'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales à la date de clôture sur ces 3 clients représenterait 272 K€ soit 1 % du chiffre d'affaires.

Compte tenu de :

- la répartition géographique de ses ventes réalisées essentiellement en CEE
- l'implantation de ses principales filiales étrangères (Grande Bretagne et USA)
- la faible part des ventes réalisées par ses filiales ukrainienne, comorienne et chinoise (1.8% du chiffre d'affaires consolidé),

le groupe estime que ses activités ne sont pas exposées à l'instabilité politique ou économique de pays à risques.

#### A.6.1.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles ci arriveront à échéance. La direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe au meilleur coût. Le financement du groupe est assuré par le recours aux marchés des capitaux via des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédits, ...). Les niveaux de lignes de crédit confirmées et de trésorerie disponible sont fixés en fonction des prévisions de financement, assorties d'une marge de sécurité pour faire face aux aléas économiques.

Concernant la filiale en plan de continuation, Orgarôme SAS, les prévisions d'exploitation et les budgets de trésorerie correspondants présentés lors de l'homologation des plans sont respectés et démontrent sa capacité à faire face au remboursement de ses dettes.

Depuis la vente des divisions Chimie Fine et Colorants en juillet 2007 et le remboursement courant 2009 de l'emprunt à taux variable contracté par la filiale anglaise Essence House, les seuls emprunts subsistant au 31 décembre 2009 sont 2 emprunts (à taux fixe et variable) contracté par la SCI du Lauremont dont le montant total ne représente que 96 K€.

A la date du 31/12/2009, la trésorerie globale du groupe représente 22,5 M€.

Sur ce montant, 18,9 M€ sont placés en certificats de dépôt à taux fixe.

D'autre part, le Groupe Orgasynth détient à la clôture au 31 décembre 2009, des actifs financiers consistant en des titres de sociétés cotées en bourse évalués à leur juste valeur pour un montant de 5 293 k€.

Le groupe ne présente donc pas de risque de liquidité.

#### A.6.1.4 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide.

### A.6.2 Risques industriels et environnementaux

#### Responsabilité liée aux produits

Le groupe Orgasynth est exposé au risque d'actions en garantie ou en responsabilité de la part de clients, ainsi qu'au risque d'actions en responsabilité en cas de défaut des produits provoquant des dommages.

Pour se prémunir contre ces risques, le groupe Orgasynth a souscrit une assurance garantissant les conséquences financières de ces réclamations.

Aucune réclamation significative de ce type n'a été faite au groupe en 2009.

#### Responsabilité environnementale

Les sites du groupe Orgasynth sont soumis à des Autorisations d'Exploiter par Arrêté de Classement et donc sont conformes aux réglementations environnementales en vigueur.

En particulier, sont respectées les différentes normes sur les émissions dans l'air, l'utilisation de substances dangereuses et l'élimination des déchets.

De plus, le groupe a souscrit pour la plupart de ses filiales des assurances de type « Assurpol » couvrant les conséquences financières des dommages environnementaux non historiques.

### A.6.3 Risques juridiques

#### Propriété intellectuelle

Le groupe dispose d'un brevet déposé en France et à l'international en 2001. Ce dernier est protégé pendant 20 ans à compter de sa date de dépôt. La société considère que compte tenu de l'échéance lointaine de cette date et de l'évolution technique, la fin de la durée de protection ne constituera pas un risque.

#### Marques

Le groupe a effectué le dépôt de 9 marques en France et à l'international dont la gestion est confiée à un cabinet spécialisé afin de procéder régulièrement au renouvellement de ces dépôts.

#### Litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun fait exceptionnel, litige ou arbitrage susceptible d'avoir eu en 2009 une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

### A.6.4 Assurances et couverture de risques

Le groupe Orgasynth est assuré auprès de compagnies d'Assurance de 1<sup>er</sup> rang pour l'ensemble des risques majeurs qui pourraient affecter significativement son activité, ses résultats ou son patrimoine.

Les couvertures et les montants de garanties sont conformes à la pratique du secteur.

Les risques couverts sont les suivants :

- Dommages aux biens
- Pertes d'exploitation
- Dommages causés aux tiers ou lors de l'exploitation
- Responsabilité civile liée aux produits
- Responsabilité civile des dirigeants
- Risques environnementaux (« Assurpol »)
- Transports des marchandises
- Exercice de leur métier par les collaborateurs (auto-mission, assurance déplacements...)

Les limites de garantie pour les principales assurances sont les suivantes, sachant que les dommages aux biens sont assurés sur une base d'indemnisation en valeur à neuf et les pertes d'exploitation sur la base maximale de la perte de marge sur une année :

Risques	
Dommages aux biens / Pertes d'exploitation	A concurrence de 12 216 K€ de marge brute
Responsabilité civile d'exploitation (par an)	7 630 K€
Responsabilité civile après livraison (par an)	3 050 K€

<b>B. Informations relatives à la présentation des comptes annuels et l'affectation du résultat de l'exercice</b>
---

### B.1 Activité et résultats d'Orgasynth SA.

Orgasynth SA est le holding du groupe et n'exploite, en conséquence, pas directement d'activités opérationnelles ou industrielles. Elle détenait directement ou indirectement l'ensemble des participations formant le groupe Orgasynth, soit 9 sociétés entrant dans le périmètre de consolidation 2009, dont la liste figure en annexe des comptes consolidés.

Orgasynth SA entretient avec ses filiales des relations de type « Mère-Filles ». Elle assure :

- directement le suivi de la trésorerie des filiales et la gestion de leurs excédents dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie,
- des services communs dans le cadre de conventions d'assistance technique mises en place depuis le 1er novembre 1996,
- des prestations de services en matière de comptabilité générale, paye, informatique, commercial depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009
- l'octroi de garanties dans le cadre de certains financements au bénéfice de ses filiales,
- la centralisation des risques de change et des risques de taux du groupe,
- la gestion de l'intégration fiscale française.

Ses ressources proviennent des dividendes versés par ses filiales et des prestations de service qui leur sont facturées.

en K€	2009	2008
<b>Produits d'exploitation</b>	2 788	2 162
<b>Charges d'exploitation</b>	3 445	3 983
<b>Résultat d'exploitation</b>	-657	-1 821
<b>Produits financiers</b>	4 244	2 306
<b>Charges financières</b>	4 686	2 942
<b>Résultat financier</b>	-441	-635
<b>Résultat courant avant impôts</b>	-1 099	-2 456
<b>Résultat exceptionnel</b>	-598	85
<b>Résultat net</b>	<b>-1 660</b>	<b>-2 272</b>

## Synthèse de la situation de trésorerie et d'endettement

Nature	31/12/2009	31/12/2008
Passif financier non courants		
Passif financier courants	120	1 697
Trésorerie et équivalent de trésorerie	22 290	22 763
<b>Endettement net total</b>	<b>-22 170</b>	<b>-21 067</b>
Capitaux propres	43 641	46 484
Chiffre d'affaires	1 887	1 037
Résultat	-1 660	-2 272
<b>Ratio d'endettement net sur :</b>		
<b>Capitaux propres</b>	-	-
<b>Chiffre d'affaires</b>	-	-
<b>Résultat</b>	-	-

### B.2. Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels ou dans les méthodes d'évaluation retenues, dans les conditions définies à l'article L.123-17 du Code de Commerce.

Néant

### B.3. Montant global des charges non fiscalement déductibles :

Conformément aux dispositions de l'art 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous indiquons qu'au titre de l'exercice 2009, les dépenses non déductibles visées à l'art 39-4 du même code se sont élevées à 4 350 €.

### B.4. Résultat de l'exercice et proposition d'affectation de celui-ci.

La perte de l'exercice s'élève à 1 659 864 €.

Après imputation de la réduction de capital du 8 mars 2010, le Comptes Autres réserves s'établit à 33 516 319 €.

Le Conseil proposera à l'assemblée générale des actionnaires l'affectation suivante :

- d'imputer la perte de l'exercice de 1 659 865 euros et le report à nouveau débiteur de 2 272 410 euros sur les sommes figurant au compte « Autres réserves » qui sera ainsi ramené de 33 516 319 à 29 584 044 euros
- de procéder à la distribution d'un dividende de 1 817 370 euros soit 0,8 euro par action par prélèvement sur le compte « Autres réserves » qui s'élèvera ensuite à 27 766 674 euros.

### B.5. Montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des 3 exercices précédents

Il n'a pas été versé de dividendes au titre de l'exercice 2008.

Il a été versé un dividende de 0,36 € par action au titre de l'exercice 2007.

Il n'a pas été versé de dividendes au titre de l'exercice 2006.

## B.6 Informations boursières

Les cours extrêmes de cotation lors de l'exercice 2009 se sont établis à :

- 9,65 € pour le cours le plus bas en clôture (04/05/2009)
- 13,18 € pour le cours le plus haut en clôture (06/07/2009)

Au 31 décembre 2009, le cours d'établissait à 12,05 €.

Le volume d'actions échangées au cours de l'année a été de 99 275 actions.

## B.7 Décomposition à la clôture du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance

La décomposition à la clôture de l'exercice 2009 du solde des dettes d'Orgasynth SA à l'égard des fournisseurs par date d'échéance s'analyse comme suit :

EN K€	DETTES ECHUES EN			DETTES ECHUES au 31/12/09	TOTAL 1	Factures à recevoir	TOTAL 2
	janv-10	févr-10	mars-10				
ORGASYNTH SA	68	1	4	241	314	243	557

## C. Informations relatives aux prises de participations significatives ou prises de contrôle / Changement de périmètre

### C.1. Prise de contrôle d'une société ayant son siège social en France.

Néant

### C.2 Changement de périmètre

Cf paragraphe A.1.2.1

## D. Informations relatives au capital de la société : actionnariat, autocontrôle, participations croisées, rachat d'actions propres et émission de valeurs mobilières donnant accès au capital

### D.1. Informations sur l'actionnariat

La répartition de l'actionnariat nominatif détenant au moins 5% du capital au 31/12/08 et au 31/12/09 était la suivante (Cf. également partie H.4.1 Actionnariat) :

Actionnaires	Pourcentage d'actions détenu au	
	31/12/09	31/12/08
SARL YRIEL	51,79%	49,86%
E. ALVES	20,53%	19,77%

Le 6 novembre 2009, Orgasynth a annulé 90 369 actions détenues en autocontrôle. Cette opération a engendré mécaniquement des franchissements de seuils de capital à la hausse pour la SARL Yriel (franchissement du seuil de 50%) et pour M.Alves (franchissement du seuil de 20%)<sup>1</sup>.

Le 24 novembre 2009, Orgasynth a racheté un bloc OTC de 60 900 titres de la société au prix de 14 €/action.

Au 31 décembre 2009 (date de la dernière enquête Euroclear), la société dénombrait 619 actionnaires au porteur.

## **D.2. Actions d'autocontrôle : nom des sociétés contrôlées et parts du capital de la société qu'elles détiennent.**

L'assemblée générale du 25 juin 2009, statuant à titre ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, a autorisé le conseil d'administration, conformément aux articles L 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, à acquérir, céder, ou transférer des actions de la société par tous moyens en bourse, de gré à gré ou autrement aux conditions et selon les modalités ci-après énoncées.

Les actions ainsi rachetées pourront être utilisées par le conseil d'administration dans les conditions définies par les articles 225-209 et suivants du Code de commerce et notamment aux fins suivantes :

- Réduction du capital par voie d'annulation de tout ou partie des actions acquises, sous réserve de l'autorisation donnée par la présente assemblée ;
- L'animation du marché du titre et sa liquidité au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'A.M.F. ;
- La remise d'actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- La mise en œuvre de programmes d'achat et/ou d'options d'achat d'actions par les salariés ;
- Et, plus généralement, la réalisation de toute opération conforme à la réglementation et, notamment aux pratiques de marché admises par l'A.M.F.

Les modalités du rachat des actions de la société sont les suivantes :

- prix maximum d'achat par action : 20 €
- nombre maximum d'actions pouvant être détenues par la société pendant la durée de validité du programme : 10% des actions existantes.
- montant maximum des fonds destinés à la réalisation du nouveau programme de rachat d'actions : 4 852 706 euros.

En cas de réalisation d'augmentations de capital par attributions gratuites d'actions, le prix maximum d'achat sera respectivement ajusté en faisant le produit de ce prix par le rapport entre le nombre des actions anciennes et le nombre total des actions anciennes et nouvelles.

L'autorisation a été donnée pour une durée de dix huit mois à compter de l'assemblée du 25 juin 2009. Elle a annulé et remplacé la précédente autorisation de l'assemblée générale mixte du 28 août 2008.

<sup>1</sup> Avis AMF n°209C1383 du 10 novembre 2009

Lors de l'exercice 2009, la société :

- a acquis :
  - 78 244 actions en autocontrôle au cours moyen brut de 13,41 € et au cours moyen net (avec frais) de 13,44 €, les frais de négociation se montant à 2 491,69 €, 71 563 de ces actions ont été acquises dans le cadre du programme autorisé par l'Assemblée du 25 juin 2009 ;
  - le 24 novembre 2009, un bloc de 60 900 actions au prix unitaire de 14 € brut. ;
- n'a vendu aucune de ses actions
- a annulé 90 369 actions.

Au 31 décembre 2009, les 185 106 actions détenues par la société en autocontrôle représentaient 7,92% du capital social.

### **D.3. Participations croisées**

Néant

### **D.4. Rachat d'actions propres (ajustements consécutifs à l'achat d'actions)**

Néant

### **D.5. Emission de valeurs mobilières donnant accès au capital :**

Sans objet

## **E. Informations relatives à la participation des salariés au capital de la société**

Il n'y a pas de participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice.  
Il n'existe pas de plan d'épargne entreprise.

## **F. Information relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale**

Le Conseil d'Administration du 20 décembre 2001 a décidé, à l'unanimité, que la direction générale de la société serait assumée par le Président du Conseil d'Administration.

## G. Informations relatives aux mandataires sociaux

### G.1. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice.

#### Composition du Conseil d'administration

Membres	Fonctions
<b>Emmanuel ALVES</b> né à Vitry Sur Seine (94) le 21/03/1935 Début de mandat : 13/06/2002 Fin de mandat : 2014	<ul style="list-style-type: none"><li>• Président Directeur Général de la SA ORGASYNTH</li><li>• Président des SAS ORGAROME, ORGACHIM, FLORESSENCE, EGNO</li><li>• Gérant de la SARL YRIEL et des SCI CERCOLAS et du LAUREMONT</li><li>• Représentant permanent de la SAS ORGAROME dans la SA TROPIKAL</li></ul>
<b>Carole ALVES</b> , épouse ABDELLI née à Charenton (94) le 17/01/1965 Début de mandat : 13/06/2002 Fin de mandat : 2014	<ul style="list-style-type: none"><li>• Directeur Général Délégué Administrateur de la SA ORGASYNTH</li></ul>
<b>Richard MICHALAK</b> né à Sanvignes le 21/11/1950 Début de mandat : 29/01/2008 Fin de mandat : 2014	<ul style="list-style-type: none"><li>• Président des sociétés ADRIAN ESSENTIALS OILS et de ADRIAN AMERICA INC</li></ul>
<b>Bernard POMMIER</b> né à Troyes le 24 mai 1957 Début de mandat : 28/08/2008 Fin de mandat : 2014	<ul style="list-style-type: none"><li>• Membre du conseil de surveillance de la société MEILLAND INTERNATIONAL</li><li>• Gérant de la société BP CONSEIL</li></ul>

### G.2. Rémunérations allouées aux organes d'administration et de direction

#### Organe d'administration

La société n'a pas procédé en 2009 à la distribution de jetons de présence.

#### Organe de direction

Il n'a pas été attribué aux membres de l'organe de direction de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

Le total des rémunérations brutes versées aux membres de la direction générale a été versé uniquement par la société Orgasynth et s'est élevé en 2009 à 467 320 € dont 5.937 € d'avantages en nature et se répartit comme suit :



Sociétés	Dirigeant	Fonction	Rémunération brute hors avantage en nature		Avantages en nature
			Fixe	Variable	
Orgasynth	E. ALVES	Président Directeur Général	198 861 €	-	1 932 €
	C. ABDELLI	Directeur Général Délégué en charge de la communication et du juridique	104 533 €		4 005 €
	R. MICHALAK	Directeur Financier	157 989 €	-	-
Floressence, « filiale » d'Orgasynth	E. ALVES	Président	Néant		Néant
Orgarôme, « filiale » d'Orgasynth	E. ALVES	Président	Néant		Néant

Les rémunérations brutes se décomposent en une partie fixe et une partie variable.

La partie variable dépend des performances consolidées du groupe et des performances individuelles des dirigeants.

Suite aux modifications de périmètre du groupe en 2007, le Conseil d'administration du 8 décembre 2008 a revu les conditions d'attributions des parties variables de M. Alves et Mme Abdelli. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la rémunération variable globale attribuée à M. Alves et Madame Abdelli est désormais fixée à 10% de la quote part de résultat opérationnel consolidé qui sera supérieure à 5% du chiffre d'affaires consolidé.

Cette rémunération est répartie de façon égale entre M. Alves et Madame Abdelli.

Le total des rémunérations fixes et variables de M. Alves est plafonné à 350 000 €.

Le total des rémunérations fixes et variables de Madame Abdelli est plafonné à 200 000 €.

En ce qui concerne le régime de retraite complémentaire, il est identique à celui des cadres d'Orgasynth SA.

Les dirigeants ne bénéficient ni de prêts ni de garanties accordées ou constituées en leur faveur.

Les mandataires sociaux des sociétés contrôlées par Orgasynth n'ont reçu aucune rémunération au titre de leur mandat.

**G.3. Engagements de toute nature et leurs modalités, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à un tel événement.**

Néant

**G.4 Etat récapitulatif des opérations sur titres mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours du dernier exercice**

Néant

## H. Autres informations

### H.1. Installations classées à risques (catégorie « Seveso seuil haut »)

Néant

### H.2. Politique en matière sociale et de qualité/sécurité/environnement

#### H.2.1 Politique sociale

##### Répartition des effectifs

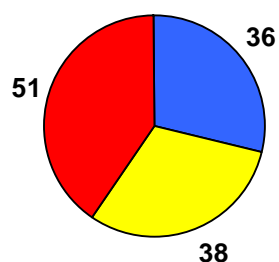
Les effectifs du groupe au 31 décembre 2009 s'élevaient à 195 personnes contre 194 fin 2008.

Répartition par filiale au 31/12/09

SOCIETES	EFFEC TIF
ORGAROME	48
ADRIAN OILS ESSENTIAL	3
ADRIAN AMERICA INC	3
FLORESSENCE	53
FLORESSENCE CHINE	9
BAMBAO	33
ESTAROMA	28
ORGASYNTH	18
TOTAL	195

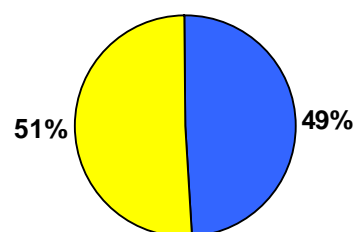
**Effectifs par fonction\***

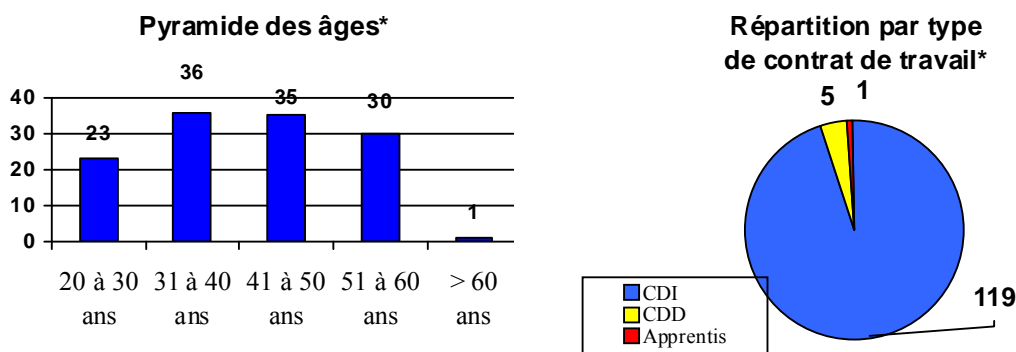
■ Cadres ■ Agents de maîtrise ■ Employés & Ouvriers



**Effectifs par sexe\***

■ Hommes ■ Femmes





\* : répartitions hors salariés de Eastaroma, Framaroma, Bambao, Floressence Chine

L'emploi de personnel extérieur au groupe est majoritairement destiné aux travaux de nettoyage et d'entretien ainsi qu'au travail intérimaire.

### Charges de personnel : Rémunération, intéressement et participation

Rémunération (hors participation) :

K€	2009	2008
Total	7 551	7 439

Compte tenu des résultats 2009, aucune participation n'a été versée aux salariés du groupe au titre de cet exercice en application des accords de participation et/ou d'intéressement alors en vigueur.

### Formation

La formation en 2009 a principalement été orientée vers l'adaptation aux évolutions technologiques, l'acquisition de nouvelles compétences, la qualité et la sécurité.

### Valeurs d'entreprise

Le groupe applique le principe d'égalité des chances face à l'emploi, et s'assure qu'aucun candidat ou salarié ne reçoit un traitement moins favorable que les autres pour des raisons de sexe, de situation matrimoniale, de race, de couleur, de nationalité, d'origine ethnique, de religion, de séropositivité éventuelle, de handicap, d'orientation sexuelle et n'est soumis à aucune restriction arbitraire relative à l'âge, et que nul n'est désavantagé par des conditions ou des exigences dont la justification n'est pas démontrable.

Le groupe emploie des personnes handicapées directement ou par l'intermédiaire d'associations ou de CAT. Les salariés devenus handicapés bénéficient de toute l'assistance nécessaire pour conserver leur poste, ou être formés pour occuper d'autres postes plus appropriés quand cela est possible.

En matière d'œuvres sociales, les actions mises en œuvre ont été des actions de proximité, au profit du tissu local dans le domaine social ou culturel.

### H.2.2 Politique qualité, sécurité et environnement

Orgasynth intègre la santé, la sécurité et le respect de l'environnement dans ses priorités. Le groupe porte un regard critique sur ces concepts afin d'évaluer les risques potentiels des produits, des méthodes de production et les nuisances pour l'environnement.

Cet engagement volontaire de progrès pour un développement durable s'exprime concrètement au travers de la mise en œuvre des règles de conduite.

### **Protection de l'Homme et de l'environnement**

Préoccupation centrale du groupe, la sécurité de ses employés et des installations est suivie par des indicateurs de performance.

Le site d'Orgarôme est soumis à autorisation et celui de Floressence est soumis à déclaration.

Les sites appliquent des programmes de sécurité et de protection du personnel.

Ceux-ci passent notamment :

- par l'emploi d'équipements particuliers (machines antidéflagrantes, sols au revêtement particulier, équipements de protection individuelle...)
- par la présence de stockages spéciaux dédiés aux produits inflammables ou aux produits à risques.

La politique de sécurité fondée sur la prévention passe aussi par une implication très active du personnel. Ainsi, l'ensemble du personnel de production a suivi une formation sécurité très poussée et de nombreux exercices sont régulièrement réalisés sur chacun des sites.

La politique sécurité passe également par des actions de communication vis à vis du grand public afin de jouer la carte de la transparence en exposant les actions entreprises et de dédramatiser les inquiétudes que véhicule pour certains l'image de la chimie. Nos actions de partenariat avec les établissements locaux d'enseignement supérieur (EBI, Université de Cergy, ESCOM) se sont poursuivies encore cette année avec des cycles de formation et de visites du site par les étudiants.

Concernant la protection de l'environnement, étant donné le caractère de l'activité, tous les sites du groupe sont très régulièrement inspectés par les autorités compétentes (DRIRE...). A la date du 31 décembre 2009, les investigations demandées par ces autorités dans le cadre de leur activité de contrôle n'ont mis en évidence aucun problème significatif.

Aucun liquide ni déchet ne sort des sites sans avoir été analysé puis traité.

### **Amélioration de la qualité**

La démarche qualité, initiée et soutenue par la Direction depuis l'origine, s'est traduite par le renouvellement en 2008 de la certification ISO 9001 version 2008 de Floressence et d'Orgarôme.

La politique qualité du groupe est fondée sur les principes de base suivants :

- l'implication active du management dans la démarche qualité afin de « véhiculer » l'esprit qualité chez le personnel, entretenir sa motivation et son engagement ainsi que sa compétence et définir les axes d'améliorations qui sont ensuite déclinés par les collaborateurs.
- rester à l'écoute des clients afin :
  - d'une part de les satisfaire par la fourniture de matières premières, compositions aromatiques et parfumées de qualité conformes à leur cahier des charges, fiables en terme de constance de qualité, de reproductibilité et de traçabilité
  - d'autre part, d'utiliser leurs besoins, demandes et remarques comme facteurs de progrès.
- produire des produits conformes aux exigences réglementaires applicables,
- améliorer de façon continue l'efficacité de l'ensemble des processus mis en oeuvre dans le cadre de la démarche qualité afin réduire au maximum les non conformités, les réclamations des clients et les dysfonctionnements internes, être lucide et performant dans leur analyse et dans la détermination des actions préventives et correctives à mener
- maîtriser tous les processus de travail et leurs traçabilité par des contrôles internes à toutes les étapes des processus, depuis la commande jusqu'à la livraison.

Plusieurs audits clients des secteurs pharmaceutiques, agro alimentaires et cosmétiques ont également été réalisés en 2009 sur le site de Saint Ouen l'Aumône.

D'autre part, le site d'Orgarôme est certifié, depuis 2007, ECOCERT, organisme de référence de la certification bio dans le monde.

Cette orientation complémentaire vers les produits « Bio » témoigne de l'engagement volontaire du groupe Orgasynth pour le respect de l'environnement tout au long de la chaîne de production et la valorisation des substances naturelles de qualité écologique.

#### Limitation des nuisances sonores et olfactives

La poursuite de la prise en compte des nuisances sonores et le traitement des odeurs par passage dans des tours d'adsorption ont permis de réduire encore les nuisances des ateliers envers les riverains des sites industriels du groupe. Ainsi des mesures de niveau sonore sont régulièrement réalisées en limites de sites et permettent un suivi précis et régulier de l'évolution dans le temps de l'impact sur le voisinage.

### H.3. Sanction contre la société prononcée par le conseil de la concurrence

Néant

### H.4. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

#### H.4.1 Actionnariat

##### *H.4.1.1 Structure du capital de la société et participations directes ou indirectes dans le capital de la société*

	Situation au 31/12/2009			Situation au 31/12/2008		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote théoriques	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote théoriques
YRIEL SARL	1 209 896	51,8%	56,2%	1 209 896	49,9%	55,0%
M. Emmanuel ALVES et son épouse	479 652	20,5%	23,3%	479 652	19,8%	22,8%
M. JP. ABDELLI	98 517	4,2%	4,7%	98 517	4,1%	4,6%
Mme Carole ABDELLI	102 802	4,4%	4,9%	102 802	4,2%	4,8%
Sous-total groupe ALVES	1 890 867	80,9%	89,2%	1 890 867	77,9%	87,3%
<b>Total principaux nominatifs</b>	1 890 867	80,9%	89,2%	1 890 867	77,9%	87,3%
<b>Autres nominatifs</b>	1 241	0,1%	0,1%	1 241	0,1%	0,0%
<b>Public porteur</b>	258 770	11,1%	6,3%	337 014	13,9%	8,0%
<b>Autocontrôle</b>	185 106	7,9%	4,5%	197 231	8,1%	4,7%
<b>Total général</b>	2 335 984	100,0%	100,0%	2 426 353	100,0%	100,0%

***H.4.1 .2 Détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux : néant***

**H.4.2 Clauses spécifiques :**

Néant

**H.4.3 Organes de gestion :**

**H.4.3.1 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société**

En l'absence de clause particulière prévue dans les statuts de la société, les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société sont celles prévues par la loi.

**H.4.3.2 Pouvoirs du conseil d'administration**

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

Le président représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

**H.4.3.1 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés**

Néant

**H.5. Mention du choix effectué par le conseil d'administration relatif aux options de souscription ou d'achat d'actions (« stock-options ») et aux actions gratuites attribuées aux dirigeants sociaux**

Néant

## H.6. Texte des résolutions qui seront proposées à l'assemblée générale mixte des actionnaires

### H. 6.1 Résolutions à caractère ordinaire

#### PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ANNUELS

---

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, du rapport du président sur les procédures de contrôle interne et du rapport des commissaires aux comptes sur leur mission de vérification et de contrôle, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, se soldant par une perte de 1 659 864 €.

L'assemblée donne en conséquence aux administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice approuvé.

#### DEUXIEME RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

---

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, lesquels font ressortir un résultat net consolidé part du Groupe négatif de 758 439 euros.

#### TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

---

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide :

- d'imputer la perte de l'exercice de 1 659 864 euros et le report à nouveau débiteur de 2 272 410 euros sur les sommes figurant au compte « Autres réserves » qui sera ainsi ramené de 33 516 319 à 29 584 045 euros
- de procéder à la distribution d'un dividende de 1 817 370 euros soit 0,8 euro par action par prélèvement sur le compte « Autres réserves » qui s'élèvera ensuite à 27 766 675 euros.

Le dividende brut par action avant prélèvements fiscaux est de 0,80 euro, étant précisé que les actions détenues par la société à la date de détachement de ce dividende n'auront pas droit à celui-ci.

Ce dividende sera payable à compter du 9 juillet 2010.

Ce dividende sera éligible à l'abattement de 40% bénéficiant aux seules personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France, conformément aux dispositions de l'article 158.3.2° du Code général des impôts.

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'au cours des trois exercices précédents la société n'a procédé qu'à un seul versement de dividendes au titre de l'exercice 2007 d'un montant global de 873 487 euros représentant 0,36 € par action.

#### QUATRIEME RESOLUTION – APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

---

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve successivement chacune des opérations et conventions dont ledit rapport fait état, les actionnaires concernés ne prenant pas part au vote desdites conventions.

## CINQUIEME RESOLUTION – ATTRIBUTION DE JETONS DE PRESENCE AUX ADMINISTRATEURS AU TITRE DE L'EXERCICE 2009

---

L'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration et fixe le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2009 à la somme de 15 000 (quinze mille) euros.

## SIXIEME RESOLUTION – PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

---

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, conformément aux articles L 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, à acquérir, céder, ou transférer des actions de la société par tous moyens en bourse, de gré à gré ou autrement aux conditions et selon les modalités ci-après énoncées.

Les actions ainsi rachetées pourront être utilisées par le conseil d'administration dans les conditions définies par les articles 225-209 et suivants du Code de commerce et notamment aux fins suivantes :

- Réduction du capital par voie d'annulation de tout ou partie des actions acquises, sous réserve de l'autorisation donnée par la présente assemblée ;
- L'animation du marché du titre et sa liquidité au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'A.M.F. ;
- La remise d'actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- La mise en œuvre de programmes d'achat et/ou d'options d'achat d'actions par les salariés ;
- Et, plus généralement, la réalisation de toute opération conforme à la réglementation et, notamment aux pratiques de marché admises par l'A.M.F.

Les modalités du rachat des actions de la société sont les suivantes :

- prix maximum d'achat par action : 20 €
  - nombre maximum d'actions pouvant être détenues par la société pendant la durée de validité du programme : 10% des actions existantes.
  - montant maximum des fonds destinés à la réalisation du nouveau programme de rachat d'actions : 4 543 422 euros.

En cas de réalisation d'augmentations de capital par attributions gratuites d'actions, le prix maximum d'achat sera respectivement ajusté en faisant le produit de ce prix par le rapport entre le nombre des actions anciennes et le nombre total des actions anciennes et nouvelles.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace la précédente autorisation de l'assemblée générale mixte du 25 juin 2009.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour passer tous ordres de bourse, signer tous actes de cession ou transfert, conclure tous accords, tous contrats d'options, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.



## Résolution à caractère extraordinaire

### SEPTIEME RESOLUTION – MODIFICATIONS STATUTAIRES

---

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de modifier les articles 12 et 17 des statuts qui sont désormais rédigés comme suit :

#### Article 12 – Franchissement des seuils de participation

Nouvelle rédaction du premier alinéa pour mise en conformité avec les textes :

*« Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote doit en informer la société et l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi que du nombre total des actions de celle-ci qu'elle possède, dans le délai de quatre jours de négociation à compter du jour du franchissement du seuil de participation et au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour. »*

Le deuxième alinéa de l'article 12 est supprimé.

Le troisième alinéa devient le deuxième alinéa et son texte est modifié ainsi qu'il suit :

*« Les informations mentionnées à l'alinéa précédent sont également faites dans les mêmes délais lorsque la participation d'un actionnaire devient inférieure à l'un des seuils susvisés. »*

Le reste de l'article 12 est inchangé.

#### Article 17 – Assemblées d'actionnaires

Le 4°) de l'article est renommé « *Quorum et majorité* »

Le paragraphe suivant est ajouté avant le paragraphe existant du 4°) :

##### « Quorum »

*Les assemblées générales ordinaires ne délibèrent valablement sur première convocation que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation aucun quorum n'est requis.*

*Le quorum requis pour la validité des assemblées générales extraordinaires est de un quart des actions ayant droit de vote sur première convocation et de un cinquième sur seconde convocation. »*

Le paragraphe suivant est ajouté à la fin du 4°)

##### « Majorité »

*Les assemblées générales ordinaires statuent à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents (et réputés tels) ou représentés.*

*Les assemblées générales extraordinaires statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents (ou réputés tels) ou représentés. »*

Le paragraphe 6°) relatif au droit de vote double est supprimé.

Le paragraphe 7°) est renuméroté et devient le paragraphe 6°).

## HUITIEME RESOLUTION – POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou réglementaires et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

### I. Autres documents joints ou communiqués en même temps que le rapport de gestion

#### I.1. Tableau des résultats des cinq derniers exercices (voir annexe)

#### I.2. Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Il n'existe pas à la date de plan de stocks options en vigueur.

#### I.3. Délégations accordées au Conseil d'Administration

Délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale Extraordinaire au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

Date de l'AGE	Résolution	Contenu	Utilisation
28 août 2008	10 <sup>ème</sup> résolution – autorisation donnée au Conseil, pour une durée de 26 mois, de procéder à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital	Autorisation de procéder à l'émission de valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital, le montant nominal des augmentations ne pouvant excéder 20 M€	Non utilisée
28 août 2008	11 <sup>ème</sup> résolution – autorisation donnée au Conseil, pour une durée de 26 mois, d'augmenter le capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport	Autorisation d'augmenter en une ou plusieurs fois, le capital social dans un montant limite d'un montant nominal maximum de 14 558 118 €	Non utilisée
25 juin 2009	6 <sup>ème</sup> résolution – autorisation donnée au Conseil, pour une durée de 24 mois, de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions	Autorisation d'annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises par la société dans le cadre de programmes d'achat de ses propres actions, dans la limite maximale de dix pour cent (10%) du capital social existant à la date de l'opération, par période de vingt quatre mois, à réduire le capital à due concurrence et à procéder à la modification corrélative des statuts.	Utilisée

## Annexe

Nature des indications	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009
<b>I Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	4 852 706	4 852 706	4 852 706	4 852 706	4 671 968
Nombre des actions ordinaires existantes	2 426 353	2 426 353	2 426 353	2 426 353	2 335 984
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription					
<b>II Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 275 220	4 517 310	2 600 162	1 037 053	1 886 925
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 523 932	< 8 641 624 >	29 146 215	< 436 228 >	963 465
Impôts sur les bénéfices	< 2 209 905 >	< 1 992 442 >	< 3 456 >	< 98 959 >	< 36 435 >
Participation des salariés dues au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	< 6 592 912 >	< 5 289 325 >	27 553 430	< 2 272 409 >	< 1 659 864 >
Résultat distribué	-	-	-	-	-
<b>III Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés <b>mais avant</b> dotations aux amortissements et provisions	1,54	< 2,74 >	12,01	< 0,14 >	0,43
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	< 2,72 >	< 2,18 >	11,36	< 0,94 >	< 0,71 >
Dividendes attribués à chaque action	-	-	0,36	-	-
<b>IV Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	21	20	16	19	18
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 914 357	1 324 728	1 359 548	1 105 388	1 278 937
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice ( Sécurité Sociale, Oeuvres sociales, etc....)	556 009	568 323	352 005	479 613	526 217